

CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND

PLAN DIRECTEUR PARCS ET LOISIRS



FÉVRIER 2016

PRÉPARÉ PAR
SIERRA PLANNING & MANAGEMENT

Contenu

- Préambule du plan 1
 - En quoi consiste un plan directeur des parcs et loisirs? 1
 - Harmonisation du plan directeur avec les priorités stratégiques du Conseil 1
 - Processus d’élaboration et de mise en œuvre du plan directeur 2
- 1 Antécédents et contexte communautaire 3
 - 1.1 Emplacement et communautés constitutives 3
 - 1.2 Croissance démographique et caractéristiques de la population 4
 - 1.2.1. Historique de la croissance démographique 4
 - 1.2.2. Croissance démographique prévue 6
 - 1.2.3. Langue 8
 - 1.2.4. Revenu et éducation 8
 - 1.3 Conditions actuelles : Inventaire 10
 - 1.4 Provisions des parcs et loisirs 13
- 2 Analyse et résumé des observations 16
 - 2.1 Préambule 16
 - 2.1.1. Normes en matière de provisions 16
 - 2.2 Processus de consultation 17
 - 2.3 Installations intérieures 18
 - 2.3.1. Glace 18
 - 2.3.2. Centres communautaires 24

2.3.3.	Complexe récréatif et culturel de Clarence-Rockland	27
2.4	Installations extérieures.....	29
2.4.1.	Terrains de balle.....	30
2.4.2.	Terrain de soccer.....	32
2.4.3.	Tennis.....	34
2.4.4.	Aires de jeux d'eau / Parcs à jets d'eau	35
2.4.5.	Secteur riverain.....	36
2.4.6.	Pistes cyclables.....	37
2.5	Parcs.....	38
2.5.1.	Parc à chiens	40
2.5.2.	Acquisition d'aires de parc.....	41
2.6	Programmation des activités récréatives	42
2.7	Partenariats.....	44
2.8	Événements.....	45
2.9	Frais et droits	46
2.10	Organisation interne.....	49
3	Recommandations	53
3.1	La vision :.....	53
3.2	La mission :.....	53
3.3	Principes directeurs :	53
3.4	Buts et objectifs	55
3.5	Recommandations relatives aux installations récréatives intérieures.....	58
3.5.1.	Glace intérieure.....	58

3.5.2.	Centres communautaires.....	59
3.6	Recommandations relatives aux installations récréatives extérieures :	60
3.6.1.	Terrains de balle.....	60
3.6.2.	Terrain de soccer.....	61
3.6.3.	Terrain de tennis.....	61
3.6.4.	Aires de jeux d'eau / Parcs à jets d'eau	61
3.6.5.	Secteur riverain.....	62
3.6.6.	Pistes cyclables.....	62
3.6.7.	Parcs.....	63
3.7	Recommandations relatives à la programmation.....	71
3.8	Recommandations fondées sur les partenariats	72
3.9	Recommandations fondées sur les événements.....	72
3.10	Recommandations relatives aux frais et aux droits.....	73
3.11	Recommandations relatives à l'organisation interne.....	73
4	Mise en œuvre.....	75
4.1	Échéanciers et affectations budgétaires.....	75
4.2	Établissement des priorités relatives aux recommandations du plan.....	85
5	Références	87

Préambule du plan

En quoi consiste un plan directeur des parcs et loisirs?

Le présent plan directeur des parcs et loisirs fournit un cadre pluriannuel exhaustif de priorités à court (1 à 3 ans), à moyen (4 à 6 ans) et à plus long (7 ans) terme pour la prestation de services des parcs et loisirs dans la Cité de Clarence-Rockland. Le plan directeur fournit une orientation jusqu'en 2031.

Le présent plan directeur est un document de référence municipal conçu pour faire progresser de manière efficace la planification, la budgétisation et la mise en œuvre des buts et objectifs énoncés pour les parcs et loisirs dans la Cité de Clarence-Rockland.

Le présent plan directeur est un plan flexible qui guidera la prise de décisions municipales au cours des quinze prochaines années. Bon nombre des recommandations fournies dans ce plan sont indépendantes et peuvent être mises en œuvre séparément des décisions requises pour mettre en œuvre d'autres aspects du plan directeur.

Le plan directeur est un document applicable à l'échelle municipale, car il identifie les investissements requis dans les communautés de la ville, tout en reconnaissant la nature interreliée de ces dernières.

Harmonisation du plan directeur avec les priorités stratégiques du Conseil

La Cité de Clarence-Rockland a récemment effectué un exercice de planification stratégique. La vision énoncée par la Cité est la suivante :

« Clarence-Rockland est une ville accueillante, bilingue, autosuffisante, orientée vers la famille où il fait bon vivre. Nous sommes fiers de notre héritage, de notre beauté naturelle et du cachet rural qui contribuent à notre sentiment d'appartenance à la communauté. »

La mission énoncée de la Cité consiste à offrir des services « de manière respectueuse, responsable et accessible qui sont durables sur le plan environnemental et financier, afin de fournir une bonne qualité de vie à chacun ».

Le présent plan directeur fournit à la Cité de Clarence-Rockland l'orientation nécessaire pour s'acquitter de cette vision et de cette mission dans le domaine des parcs et loisirs. Spécifiquement, le présent plan directeur identifie les buts et les objectifs qui permettront de s'assurer que les services des parcs et loisirs jouent un rôle actif pour positionner la Cité de Clarence-Rockland en tant qu'endroit où il fait bon vivre.

Processus d'élaboration et de mise en œuvre du plan directeur

Les étapes suivantes ont été requises pour l'élaboration du plan directeur :

- La participation du public et la liaison avec les intervenants d'un bout à l'autre de la Cité. Les membres du public et des groupes clés d'intervenants ont été consultés à chaque étape de l'élaboration du plan. La section 2.2 fournit une vue d'ensemble de la mobilisation qui a permis d'influencer l'élaboration du plan directeur.
- Une analyse des tendances locales, régionales et provinciales en matière de démographie et de loisirs, ainsi que des meilleures pratiques dans d'autres communautés.
- Un examen des installations récréatives et des programmes de loisirs existants, y compris l'état, les revenus et les dépenses et l'utilisation de ces derniers.
- Une analyse des plans et des politiques pour la Cité à long terme.

1 Antécédents et contexte communautaire

1.1 Emplacement et communautés constitutives

La Cité de Clarence-Rockland est située à un endroit stratégique, à environ 40 km à l'est de la Ville d'Ottawa. En raison de sa proximité avec cette ville, une grande proportion de la population active de la Cité se rend tous les jours à Ottawa pour travailler. L'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) menée en 2011 par Statistique Canada a indiqué que 63 % de la population active de la Cité ayant un emploi travaillait à Ottawa¹. Cela a des répercussions importantes pour la prestation de services et de programmes récréatifs à Clarence-Rockland : En raison des contraintes de temps associés aux déplacements quotidiens, bon nombre de résidents choisiront de s'adonner à des loisirs plus près de l'endroit où ils travaillent.

La Cité de Clarence-Rockland comprend sept communautés distinctes : Rockland est le centre urbain de la Cité, complété par une collection de communautés plus rurales : Bourget, Cheney, Clarence, Clarence Creek, Hammond et Saint Pascal-Baylon. Historiquement, la population est répartie de la façon suivante : 80 % dans la région urbaine (Rockland), et 20 % dans les communautés rurales.



Figure 1 : Clarence-Rockland – Carte des communautés
Sierra Planning and Management, 2016 avec Google Earth

1.2 Croissance démographique et caractéristiques de la population

1.2.1. Historique de la croissance démographique

La Cité a bénéficié d'une croissance démographique continue au cours des 15 dernières années, avec une croissance moyenne de 540 résidents par an. En 2015, on estime que la population de la Cité s'élevait à 24 553 résidents (voir la référence à la page 81), ce qui en fait la plus importante communauté au sein des comtés unis de Prescott-Russell. À cet égard, Clarence-Rockland a un rôle à jouer en tant que carrefour de services, y compris les loisirs, pour d'autres communautés des comtés unis.

Le profil d'âge de Clarence-Rockland est semblable à celui de l'ensemble de la province et de sa voisine, la Ville d'Ottawa. Clarence-Rockland compte une proportion légèrement plus élevée de résidents âgés de 40 à 54 ans et de jeunes âgés de 5 à 14 ans, mais dans l'ensemble, la population de la Cité suit les tendances plus larges en matière de population :

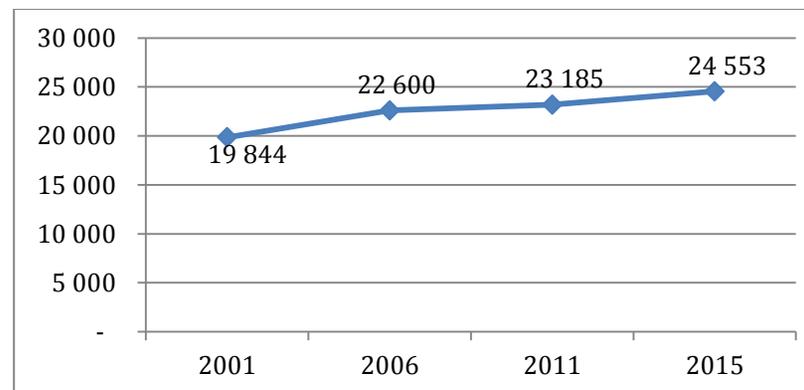


Figure 2 : Cité de Clarence-Rockland : Historique de la croissance démographique
Sierra Planning and Management, données provenant de l'étude de base DC de la Cité de Clarence-Rockland

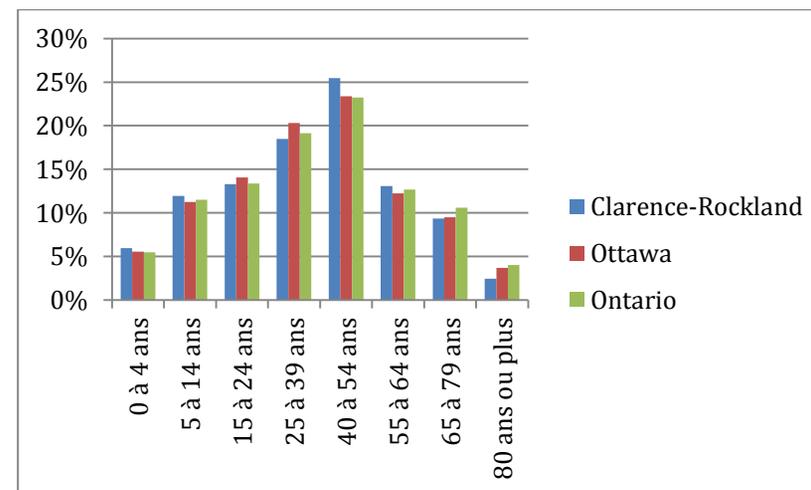


Figure 3 : Cité de Clarence-Rockland : Répartition de la population par âge (2011)
Sierra Planning & Management, données provenant du Recensement du Canada (2011)

Une compréhension de la répartition par âge des résidents de la Cité est essentielle pour s'assurer que les installations et les programmes récréatifs satisfont aux besoins de tous les résidents. Au fur et à mesure que nous vieillissons, nos besoins en matière de loisirs changent. Les tendances larges suivantes sont observées relativement aux changements à la participation avec l'âge :

- la participation à des activités récréatives physiques diminue généralement avec l'âge;
- le souhait de commencer une nouvelle activité est généralement fort chez les jeunes adultes et diminue avec l'âge;
- les activités plus ardues sont généralement populaires chez les jeunes adultes et la participation diminue avec le temps;
- les activités créatrices, sociales et passives intéressent davantage les adultes plus âgés, tout comme le golf;
- les sports d'équipe sont plus populaires auprès des adolescents et des jeunes adultes, et la participation diminue généralement avec l'âge (à l'exception du curling).

1.2.2. Croissance démographique prévue

Étant donné que le présent plan directeur guidera la planification des activités récréatives sur les quinze prochaines années, il examine les changements à la programmation actuelle des activités récréatives permettant de mieux répondre aux besoins des résidents en fonction de l'âge, mais également les changements qui s'avéreront probablement nécessaires pour continuer de répondre à ces besoins au fil du temps. Les prévisions démographiques pour les comtés unis de Prescott-Russell indiquent que le nombre d'adolescents et de jeunes adultes devrait augmenter légèrement au cours des quinze prochaines années, ce qui dénote que la Cité de Clarence-Rockland devra continuer à maintenir des installations et des programmes qui s'adressent à cette tranche démographique et à y effectuer des investissements. À l'opposé, le nombre de jeunes adultes devrait diminuer, ainsi que le nombre d'adultes d'âge moyen (45 à 59 ans). Le groupe d'âge qui devrait connaître une croissance importante est celui des résidents âgés de 65 ans ou plus. Entre 2016 et 2031, la proportion de résidents âgés de 65 ans ou plus devrait passer de 16 % à 28 %, soit un total d'un peu plus de 14 700 résidents. Dans ce contexte, il est clair que la Cité devra planifier des installations et des programmes récréatifs qui serviront ce groupe démographique.

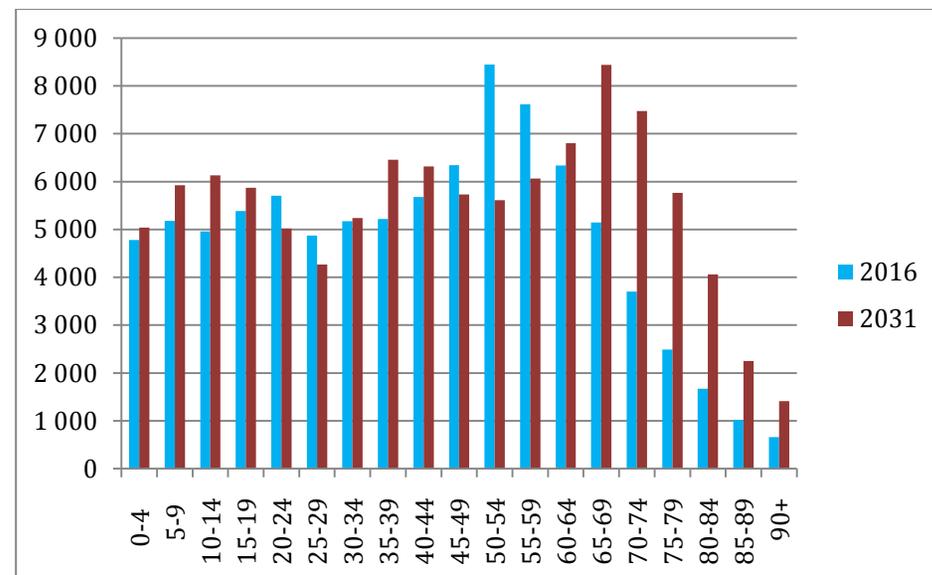


Figure 4 : Prévisions démographiques par tranche d'âge de ans – Comtés unis de Prescott-Russell

Sierra Planning & Management, avec des données provenant du ministère des Finances de l'Ontario (2013) Tableau 12

En ce qui concerne l'endroit où la croissance démographique devrait se produire, on pense que la majorité des nouveaux résidents de Clarence-Rockland habiteront à Rockland. Les communautés rurales devraient s'attendre à une croissance relativement modeste du nombre de résidents.

Communauté	Population en 2015	Population en 2030	Croissance du nombre de résidents	% de croissance
Rockland	12 441	18 285	5 844	47 %
Bourget	1 090	1 445	355	33 %
Clarence Creek	620	877	257	41 %
Clarence Point	1 059	1 212	153	14 %
Cheney	238	302	64	27 %
Hammond	492	684	192	39 %
St. Pascal-Baylon	212	251	39	19 %
Rural	8 401	9 386	985	12 %
TOTAL	24 553	32 442	7 889	--

Figure 5 : Croissance démographique prévue par communauté – 2015 à 2030
Sierra Planning and Management, données provenant de l'étude de base DC de la Cité de Clarence-Rockland

1.2.3. Langue

Un domaine clé où Clarence-Rockland est très différente du reste de la province et de sa voisine, la Ville d'Ottawa, est le nombre de résidents dont la langue maternelle est le français. Selon le Recensement de 2011, 65 % des résidents de Clarence-Rockland ont indiqué que leur langue maternelle est le français. Cela peut être comparé à 15 % des résidents d'Ottawa et à 4 % des résidents de l'ensemble de la province.

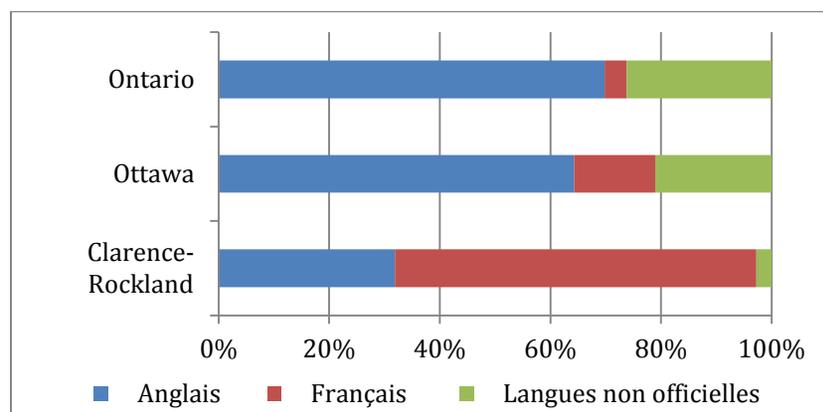


Figure 6 : Cité de Clarence-Rockland : Langue maternelle des résidents (2011)
Sierra Planning and Management

En tant que municipalité officiellement bilingue, la Cité de Clarence-Rockland est bien dotée pour fournir des services récréatifs dans les deux langues officielles, selon la préférence de chaque résident.

1.2.4. Revenu et éducation

Se fondant sur les données de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) 2011, les résidents de Clarence-Rockland suivent généralement les tendances provinciales en matière de niveau de scolarité : Environ la moitié des résidents âgés de quinze ans ou plus ont un certificat d'études postsecondaires quelconque. Toutefois, le revenu médian du ménage à Clarence-Rockland est beaucoup plus élevé que la moyenne provinciale, et légèrement supérieur à celui de la Ville d'Ottawa.

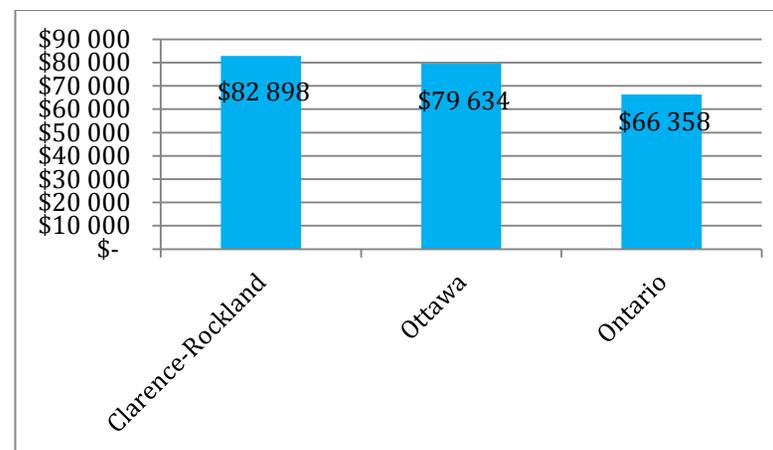


Figure 7 : Revenu médian du ménage après impôt – Clarence-Rockland, Ottawa et Ontario (2011)
Sierra Planning and Management avec données de l'Enquête nationale auprès des ménages de Statistique Canada (2011)

Le revenu médian du ménage à Clarence-Rockland est supérieur à celui de l'ensemble de la capitale et à la moyenne provinciale, et a une influence sur la prestation d'installations et de services de parcs et loisirs au cours des quinze prochaines années. Typiquement, les ménages au revenu plus élevé participent à des activités récréatives plus souvent que les ménages au revenu moins élevé. C'est une fonction du revenu disponible plus élevé, et dans certains cas, du temps disponible plus élevé. Il est également possible que les ménages au revenu supérieur aient un taux de participation significatif aux activités récréatives dispendieuses : Cela inclut les activités équestres, les arts martiaux, le hockey et la danse.

Quel que soit le revenu médian du ménage plus élevé à Clarence-Rockland par rapport au reste de la province, le coût des activités est l'un des obstacles les plus couramment mentionnés à la participation aux activités récréatives. Par conséquent, la Cité de Clarence-Rockland devra continuer à surveiller l'abordabilité des programmes d'activités récréatives afin de s'assurer que les activités récréatives sont accessibles pour tous les résidents.

1.3 Conditions actuelles : Inventaire

La Cité accueille deux installations récréatives et de loisirs de pointe récemment ouvertes :

Complexe récréatif et culturel de Clarence-Rockland (2008) : Le centre comprend une piscine intérieure, une bibliothèque, un gymnase et des installations de conditionnement physique. Il est situé au centre de Rockland et est rattaché à l'École Secondaire Catholique l'Escale.

Aréna de Clarence-Rockland : Il s'agit d'une nouvelle installation qui héberge l'Académie canadienne et internationale de hockey. Cette installation offre également des heures de glace aux résidents locaux. L'installation inclut deux patinoires intérieures et des terrains de soccer extérieurs associés.

En tant qu'installations relativement neuves, ni le complexe récréatif et culturel Clarence-Rockland ni l'aréna de Clarence-Rockland n'auront besoin de modernisations ou d'entretien à court terme importants. L'entente d'exploitation entre la Cité de Clarence-Rockland et l'exploitant (CIH) stipule que celui-ci fera des contributions continues à un fonds de remplacement des immobilisations pour le remplacement majeur des immobilisations; le montant de ces contributions sera décidé une fois par an. La Cité n'est pas tenue de contribuer au fonds.

Le Complexe récréatif et culturel est exploité par la YMCA; toutefois, en vertu des modalités de l'entente d'exploitation, la Cité de Clarence-Rockland est responsable de toutes les réparations majeures des biens d'équipement (défini comme toute réparation dont le coût est supérieur à 25 000 \$). Le bâtiment ne devrait avoir besoin que de réparations mineures des biens d'équipement à court et moyen terme, et d'environ 330 000 \$ pour la réparation des

biens d'équipement à long terme.

En haut : Complexe récréatif et culturel de Clarence-Rockland

En bas : Aréna de Clarence-Rockland



Tableau 1 : Réparations des biens d'équipement / Modernisations des immobilisations – Complexe récréatif et sportif

Source : Rapport de PSAB de la Cité de Clarence-Rockland (2015)

Date	Réparations des biens d'équipement / Modernisations des immobilisations prévues
À court terme : 2016-2018	--

À moyen terme : 2019-2022	139 000 \$
À long terme : 2023-2030	329 000 \$

La Cité héberge également quelques anciennes installations qui restent des composants à part entière de la programmation des activités récréatives dans nos communautés :

Aréna de Clarence Creek : Aréna d'une seule glace, avec une salle communautaire récemment rénovée au-dessus.

Aréna Jean-Marc Lalonde : Aréna d'une seule glace, qui n'est pas actuellement utilisée pour le patinage. Cette installation est utilisée par les Cadets de l'Air, le roller-derby et pour d'autres usages communautaires.

Les salles communautaires sont les lieux de rassemblement centraux au sein des communautés rurales de la Cité. La Cité fournit des espaces communautaires à Bourget, à Hammond (sert également Cheney), à Saint Pascal-Baylon, à Clarence Creek et à Rockland.

Étant donné leur âge, l'entretien de ces installations nécessitera des investissements plus importants sur la durée du plan.

L'investissement prévu le plus important sera pour les arénas de Clarence Creek et de Jean Marc Lalonde. On pense que les deux arénas auront besoin de réparations des biens d'immobilisation de plus d'un million de dollars sur la durée du plan pour maintenir leur fonctionnalité. Puisque les plus petites installations ne comprennent pas d'infrastructures spécialisées, les centres communautaires de Hammond et de Bourget auront besoin d'investissements beaucoup moins importants sur la durée du plan. La plus grosse dépense

anticipée est le remplacement de la couverture du centre communautaire de Bourget.

	À court terme 2016-2018	À moyen terme 2019-2022	À long terme 2023-2030	TOTAL
Aréna de Clarence Creek	470 000 \$	257 000 \$	533 000 \$	1 260 000 \$
Aréna Jean-Marc Lalonde	477 000 \$	637 000 \$	591 000 \$	1 705 000 \$
Centre communautaire de Hammond	14 000 \$	33 000 \$	11 000 \$	58 000 \$
Centre communautaire de Bourget	146 000 \$	--	36 000 \$	182 000 \$
Centre communautaire Ronald-Lalonde	50 000 \$	--	--	50 000 \$

Tableau 2 : Réparations des biens d'équipement / Modernisations des immobilisations prévues : Bâtiments municipaux 2016 à 2030

Sierra Planning and Management, données provenant de la Cité de Clarence-Rockland

La gamme d'installations récréatives intérieures de la Cité est complétée par une foule d'installations extérieures. Spécifiquement, la municipalité accueille les installations récréatives extérieures suivantes :

Les données du PSAB provenant de la Cité de Clarence-Rockland indiquent que celle-ci a l'intention d'investir plus de 2 millions de dollars pour entretenir les parcs existants au cours des quinze prochaines années. Les importants postes budgétaires à court terme sont les suivants :

Parc Bourget : Remplacement de l'équipement des aires de jeux (34 000 \$)

Parc Cheney : Remplacement de l'équipement des aires de jeux (33 000 \$)

Parc Clarence Creek :

Remplacement des surfaces du terrain de tennis et du terrain de basket-ball (28 000 \$)

Remplacement de l'asphalte du parc de stationnement (55 000 \$)

Parc Eugène Laviolette : Remplacement de l'équipement des aires de jeux (34 000 \$)

Parc Bellevue : Remplacement de l'équipement des aires de jeux (39 000 \$)

Parc Valiquette : Remplacement du parc de stationnement (98 000 \$)

Type d'installation	Nbre
Terrains de balle	5
Terrains de basket-ball	4
Rampes à bateaux	1
Planchodromes	2
Terrains de soccer (pleine grandeur)	2
Terrains de soccer (terrain junior/général)	7
Aires de jeux d'eau	1
Terrain de tennis	7
Parcs	77,81 ha.

Tableau 3 : Inventaire : Biens récréatifs extérieurs
Sierra Planning & Management

1.4 Provisions des parcs et loisirs

Les parcs et loisirs relèvent des Services communautaires de la Cité de Clarence-Rockland. Les Services communautaires sont chargés des trois catégories suivantes de services :

- a. Loisirs, arts et culture/bâtiments
- b. Services de garderie
- c. Transport en commun

Globalement, le service emploie plus de 154 employés. Toutefois, très peu de ces employés participent directement à la prestation de services relatifs aux parcs et aux loisirs. Au fil du temps, en ce qui concerne les loisirs, la Cité a passé d'un modèle de prestation directe à un modèle de partenariat : l'aréna de Clarence-Rockland et le Complexe récréatif et culturel de Clarence-Rockland sont exploités par des tiers. De plus, le YMCA de Clarence-Rockland a assumé un rôle de premier plan dans la programmation des activités récréatives pour la municipalité. Dans les communautés rurales, plusieurs salles communautaires sont exploitées par des sociétés récréatives locales par l'entremise de subventions d'exploitation.

En dépit de ces partenariats, la Cité exploite et entretient directement les aréna de Clarence Creek et Jean Marc Lalonde. Le personnel de la Cité assume également la responsabilité de l'entretien de tous les parcs municipaux et de la gestion des réservations des installations récréatives gérées par la Cité. Les événements communautaires sont également sous l'égide des responsabilités récréatives des Services communautaires de la Cité.

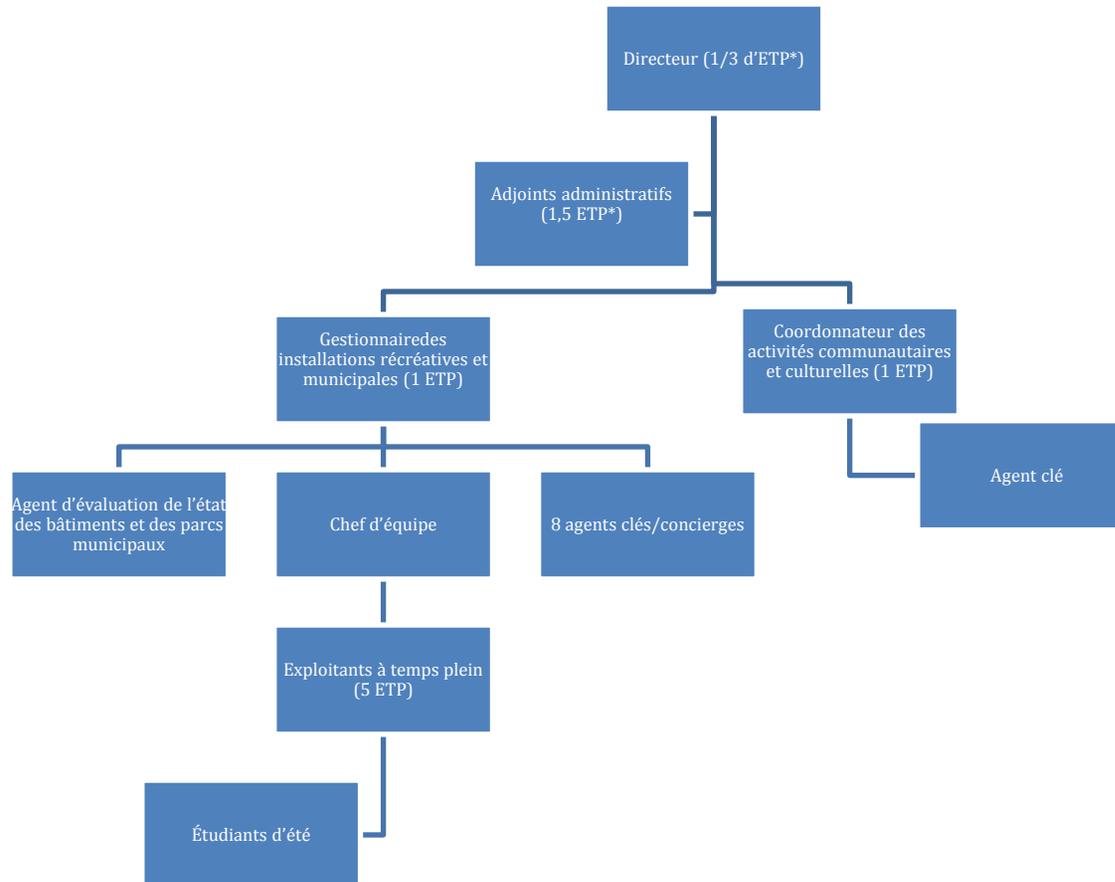
Ces responsabilités sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Nom/Catégorie de l'installation	Entente au sujet de l'exploitation		
	Prestation directe : Cité de Clarence-Rockland	Exploité par l'entremise d'une subvention à l'exploitation	Exploitant tiers
Aréna de Clarence-Rockland			✓
Complexe récréatif et culturel de Clarence-Rockland			✓
Aréna de Clarence Creek	✓		
Aréna Jean-Marc Lalonde	✓		
Centre communautaire de Bourget		✓	
Centre communautaire Alphonse-Carrière	✓		

Nom/Catégorie de l'installation	Entente au sujet de l'exploitation		
	Prestation directe : Cité de Clarence-Rockland	Exploité par l'entremise d'une subvention à l'exploitation	Exploitant tiers
Centre Chamberland	✓		
Centre communautaire Ronald-Lalonde	✓		
Parcs municipaux et infrastructures associées (terrains de balle, terrains, aires de jeux d'eau, rampes pour bateaux et patinoires extérieures).	✓		

En ce qui concerne les effectifs, les Services communautaires consacrent les ressources suivantes à la prestation de services relatifs aux parcs et aux loisirs :

Remarque : ETP signifie « employé à temps plein »



*Le directeur divise son temps entre les trois composants des Services communautaires – a.) loisirs, arts et culture/bâtiments, b.) services de garderie; et c.) transport en commun.

** La Cité compte également deux adjoints administratifs à temps plein qui relèvent du directeur des Services communautaires. Ceux-ci divisent leur temps entre deux composants des Services communautaires – a.) loisirs, arts et culture/bâtiments; et c.) transport en commun.

2 Analyse et résumé des observations

2.1 Préambule

Le plan directeur tient compte d'une gamme de facteurs lors de l'analyse des besoins actuels et prévus en matière de loisirs à Clarence-Rockland. Spécifiquement, notre analyse inclut :

- un inventaire actuel des installations et des programmes;
- l'utilisation historique des installations et des programmes existants;
- une comparaison du niveau de service avec celui de communautés comparables;
- des plans pour de nouvelles installations dans le budget d'immobilisations de la Cité; et
- les commentaires et les suggestions des membres de la communauté et des groupes d'usagers des installations récréatives.

Pour plus de clarté, notre analyse et résumé des observations est organisé selon les catégories suivantes :

- installations intérieures;
- installations extérieures;
- programmation;
- événements; et
- organisation interne.

2.1.1. Normes en matière de provisions

Il existe deux méthodes permettant de comparer les niveaux de service entre les municipalités : des normes en matière de provisions fondées sur la population et des normes en matière de provisions fondées sur la participation.

Normes fondées sur la population : Elles fournissent une mesure de base du niveau de service comparable entre les municipalités en indiquant le rapport entre un type d'installation donné et le nombre de résidents. Bien que cela fournisse au lecteur un chiffre simple qui semble comparable, il faut faire preuve de prudence en comparant les normes d'une municipalité à l'autre : des normes en matière de provisions qui satisfont aux besoins d'une communauté ne satisferont pas nécessairement les besoins d'une autre communauté. Par exemple, bien qu'une communauté « moyenne » au Canada fournisse des patinoires intérieures à un taux de 1 par 20 000 résidents (voir la référence à la page 81), cela ne s'applique pas nécessairement à une communauté de 5 000 résidents qui décide que la demande pour des glaces intérieures est suffisamment élevée pour justifier l'investissement initial et la subvention d'exploitation continue associés à l'aménagement d'un aréna intérieur. Cela peut, toutefois, fournir une mesure générale du niveau de service comparativement à des communautés de taille ou de capacité financière semblable.

Normes fondées sur la participation : Elles fournissent une image plus exacte du niveau de service, car elles tiennent compte de l'appétit local pour différents sports et l'usage de différents types d'installations. Pour élaborer des normes en matière de provisions fondées sur la participation, des données d'inscriptions exactes et

complètes sont requises pour chaque groupe d'utilisateurs qui utilise une installation donnée.

En l'absence de données de participation, nous avons utilisé des normes en matière de provisions fondées sur la participation dans notre analyse. Pour nous assurer que ces normes reflètent exactement les tendances locales en matière de participation dans les sports et loisirs, nous avons également analysé des données d'utilisation des installations et avons reçu des commentaires des membres de la communauté et des groupes de loisirs qui utilisent les installations.

La Cité de Clarence-Rockland compte beaucoup sur l'assiette fiscale résidentielle pour financer les services publics qu'elle fournit. En 2014, 86 % de l'assiette fiscale de la Cité était tirée de sources résidentielles. C'est semblable à de nombreuses municipalités secondaires de taille comparable. Pour identifier des normes en matière de provisions comparables, nous avons comparé les normes en matière de provisions fondées sur la population de la Cité à celles de municipalités tirant une proportion semblable de leur assiette fiscale de l'imposition résidentielle.

2.2 Processus de consultation

Le plan directeur des parcs et loisirs incluait un processus de consultation inclusif qui fournissait aux résidents une gamme d'occasions de faire des propositions et suggestions. Ce processus comprenait :

- a. **L'introduction du projet par l'entremise du site Web :**
La Cité a créé une page Web afin de présenter le projet aux résidents.

- b. **Un atelier public :** La Cité et l'équipe de consultation ont tenu un atelier public afin de présenter le projet aux résidents et de recueillir des commentaires concernant la participation aux activités récréatives, la satisfaction avec les installations et la programmation, et les espoirs relativement à l'avenir des loisirs à Clarence-Rockland. L'atelier a suscité une discussion animée entre 46 résidents.
- c. **Sondage public :** La Cité a facilité un sondage public permettant aux résidents de faire des propositions et suggestions concernant le plan directeur. La promotion du sondage public a été faite à la radio locale et sur le site Web de la Cité. Le sondage était disponible en anglais et en français. Un total de 372 réponses ont été obtenues (290 en anglais et 82 en français).
- d. **Sondage auprès des groupes d'utilisateurs :** La Cité a travaillé avec l'équipe de consultation pour élaborer un sondage auprès des groupes d'utilisateurs. Le sondage sollicitait les commentaires de groupes qui utilisent les installations récréatives de la Cité et qui fournissent des programmes aux résidents. La Cité a fourni à l'équipe de consultation une liste de personnes-ressources. 23 groupes ont répondu et ont fait des commentaires sur une gamme d'installations.
- e. **Présentation du plan directeur :** Le plan directeur sera présenté aux résidents une fois que le conseil l'aura approuvé.

2.3 Installations intérieures

2.3.1. Glace

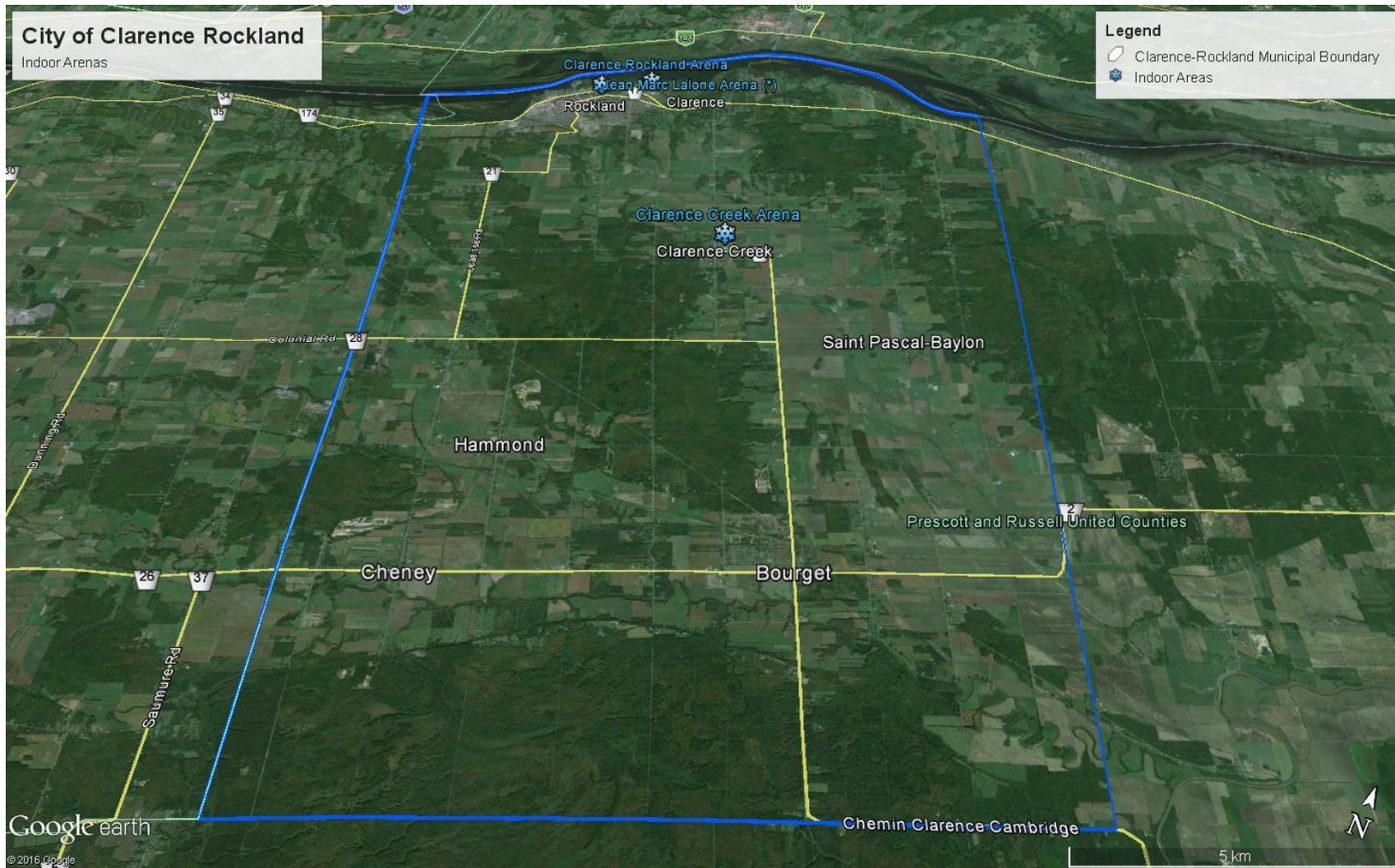
Bien que la Cité compte actuellement trois aréna intérieurs, seuls les aréna de Clarence Creek et de Clarence-Rockland ont de la glace. Dans le contexte de l'ouverture de l'aréna de Clarence-Rockland en 2011, la Cité a enlevé la glace de l'aréna Jean Marc Lalonde. Cette décision a été prise après avoir soupesé la demande pour du temps de glace dans le contexte de l'ajout de deux patinoires à l'approvisionnement en glace de la Cité pendant les heures de pointe, et le coût de fournir le temps de glace dans l'aréna Jean Marc Lalonde, qui est une installation plus ancienne. Par conséquent, les normes en matière de provisions fondées sur la population pour la Cité sont calculées en tenant compte de trois glaces opérationnelles.

Les normes en matière de provisions fondées sur la population ont été calculées en utilisant des projections démographiques contenues dans l'étude contextuelle des frais d'aménagement de la Cité. Il s'agit des prévisions démographiques les plus complètes auxquelles la Cité avait accès lors de l'élaboration du présent plan directeur.

En fonction de trois glaces, les normes en matière de provisions actuelles fondées sur la population correspondent à une glace par 8 562 résidents. Cela se situe généralement dans la gamme de provisions des communautés dont la taille et les caractéristiques en matière d'assiette fiscale sont comparables (voir tableau adjacent).

	Population (2011)	Normes fondées sur la population pour les aires de glace intérieures	Assiette fiscale résidentielle (2014)
Clarence-Rockland	25 685 (2016)	1 : 8 562	92 %
Orangeville	27 975	1 : 6 993	85 %
Grimsby	25 325	1 : 12 662	92 %
Canton de Russell	15 247	1 : 7 937	84 %
Pembroke	14 360	1 : 7 180	69 %

Tableau 4 : Norme fondée sur la population pour la glace intérieure, et répartition de l'impôt – communautés choisies de l'Ontario
Sierra Planning and Management



Les normes en matière de provisions fondées sur la population peuvent indiquer de façon générale si le niveau de service correspond à celui de municipalités comparables. Il est également nécessaire de comprendre si le niveau de service actuel fonctionne pour la communauté. Cela est évalué par l'entremise d'une analyse de l'utilisation historique et actuelle, en collaboration avec les commentaires des groupes d'utilisateurs et des membres de la communauté.

Une analyse de l'utilisation des arénas de Clarence-Rockland et de Clarence Creek indique que l'aréna de Clarence-Rockland, qui est plus récent, est bien utilisé. Avec une utilisation aux heures de pointe se rapprochant de 85 % pendant la saison 2014-2015, il est clair que l'aréna est réservé pour la majorité des temps de glace les plus populaires. Une utilisation aux heures creuses de 75 % indique que cette installation est bien utilisée par la communauté, avec une capacité limitée d'accommoder des augmentations considérables de la demande.

À l'opposé, l'aréna de Clarence Creek est relativement sous-utilisé, avec 65 % du temps de glace aux heures de pointe réservés en 2014-2015 et une utilisation aux heures creuses de 20 %. Cela indique qu'il y a beaucoup de place dans cet aréna pour tenir compte de l'augmentation de la demande à court et moyen terme, selon la croissance démographique.

Aréna	Utilisation aux heures de pointe	Utilisation aux heures creuses
Aréna de Clarence-Rockland	84 %	75 %
Aréna de Clarence Creek	65 %	20 %

Tableau 5 : Utilisation de la glace intérieure pour la saison 2014-2015

Sierra Planning and Management, données sur les réservations provenant de la Cité de Clarence-Rockland

Voici ce qu'indiquent les commentaires des résidents :

- En général, les résidents sont satisfaits de l'aréna de Clarence-Rockland; toutefois, l'accès à un temps de glace suffisant est difficile pour certains groupes, surtout au printemps.
- Bien que les résidents soient généralement satisfaits de leur expérience à l'aréna de Clarence Creek, ils ont indiqué qu'en raison de son âge, l'installation est ancienne et peut être particulièrement froide. En raison de son âge et des normes de conception de parc, les vestiaires sont plus petits que ceux disponibles dans les installations plus modernes.
- Étant donné l'écart entre l'âge et la qualité des infrastructures de l'aréna de Clarence-Rockland et de l'aréna de Clarence-Creek, les résidents pensent que le coût de location des deux arénas ne devrait pas être le même.
- En général, les résidents estiment que le coût horaire de la glace est élevé par rapport aux communautés voisines.

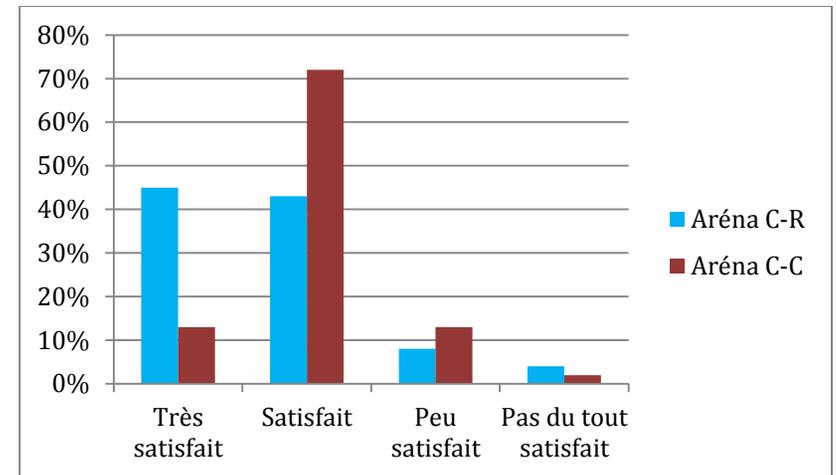


Figure 8 : Résultats du sondage public – Satisfaction avec les arénas à Clarence-Rockland

Sierra Planning and Management

L'aréna de Clarence-Rockland est exploité par Canlan Ice Sports et géré par l'Académie canadienne et internationale de hockey (ACIH). En vertu des modalités de l'entente d'exploitation, l'ACIH assume la responsabilité de tout déficit d'exploitation engagé par l'installation. À l'opposé, l'aréna de Clarence Creek est exploité directement par la Cité. En 2014, l'aréna de Clarence Creek a cumulé un déficit d'exploitation d'environ 140 000 \$. Cela n'est pas inhabituel pour une ancienne installation de surface de glace.

L'aréna Jean Marc Lalonde est actuellement exploité en tant qu'installation de surface de béton – c.-à-d. la surface de béton peut être louée comme telle. La surface est principalement utilisée par les Cadets de l'Air 832 et de plus en plus souvent comme gymnase par les écoles voisines. L'installation est sous-utilisée, seulement 17 % du temps disponible étant réservés en 2014-2015.

Des consultations publiques ont indiqué qu'une proportion importante des résidents estimait que cette installation pourrait et devrait être utilisée à meilleur escient. Voici quelques suggestions populaires :

- Piste de curling
- Planchodrome intérieur
- Terrains intérieurs de tennis et de squash
- Installation intérieure de soccer
- Ramener la glace et fonctionner comme aréna intérieur

Les résidents étaient convaincus que l'installation devrait être transformée ou utilisée de façon plus productive, compte tenu particulièrement :

- de son emplacement au centre de Rockland, à proximité des écoles, des résidences et d'autres installations récréatives et culturelles;
- du fait que l'entretien et l'exploitation du bâtiment représentent un coût permanent pour les contribuables, en dépit du faible taux d'utilisation; et
- du fait que le bâtiment est toujours fonctionnel.

Tenant compte de la croissance démographique prévue, les normes en matière de provisions de glace intérieure à Clarence-Rockland devraient empirer pendant la durée du plan. D'ici à 2031, les normes en matière de provisions pourraient atteindre 1 glace par 10 917 résidents. Comparativement à d'autres communautés, cela demeure une norme en matière de provisions acceptable; toutefois, son application à Clarence-Rockland dépend des tendances locales en matière de participation.

Notre analyse indique qu'il y a de la place à l'aréna de Clarence Creek pour accepter une certaine augmentation de la demande pour du temps de glace. La mesure dans laquelle l'aréna pourra accepter la demande supplémentaire dépendra des facteurs suivants :

- la volonté des résidents de se rendre à Clarence Creek pour utiliser cet aréna;
- la croissance démographique;
- la croissance de la participation; et
- tout aménagement d'installations supplémentaires dans des municipalités situées à proximité de Clarence-Rockland.

Année	Normes en matière de provisions fondées sur la population
2016	1 : 8 562 résidents
2021	1 : 9 347 résidents
2026	1 : 10 132 résidents
2031	1 : 10 917 résidents

2.3.2. Centres communautaires

Il n'existe aucune norme en matière de provisions significative fondée sur la population pour les salles communautaires. En général, les municipalités sont plus impliquées dans la fourniture d'espace communautaire dans les communautés rurales que dans les centres urbains, souvent sous la forme de salles communautaires autonomes ou d'espace à l'intérieur d'une installation récréative multifonctionnelle. Dans les régions urbaines où l'on trouve des espaces plus variés et disponibles en plus grand nombre pour la communauté, les municipalités ont tendance à moins s'impliquer dans la fourniture d'espace communautaire.

La Cité de Clarence-Rockland fournit des espaces communautaires dans le centre urbain (Rockland) par l'entremise du Centre Chamberland, une salle multifonctionnelle au YMCA, et une salle communautaire dans l'aréna Jean-Marc Lalonde. Les résidents ont également accès à des espaces communautaires dans les écoles de la Cité.

Dans les hameaux ruraux, la Cité de Clarence-Rockland est un fournisseur clé d'espace communautaire. La Cité est propriétaire de quatre centres communautaires dont elle assure l'entretien :

- le Centre communautaire de **Bourget**;
- la salle communautaire à l'aréna de **Clarence Creek**;
- le Centre communautaire Alphonse Carrière : sert **Hammond et Cheney**; et
- le Centre communautaire Ronald-Lalonde : sert **St. Pascal-Baylon**.

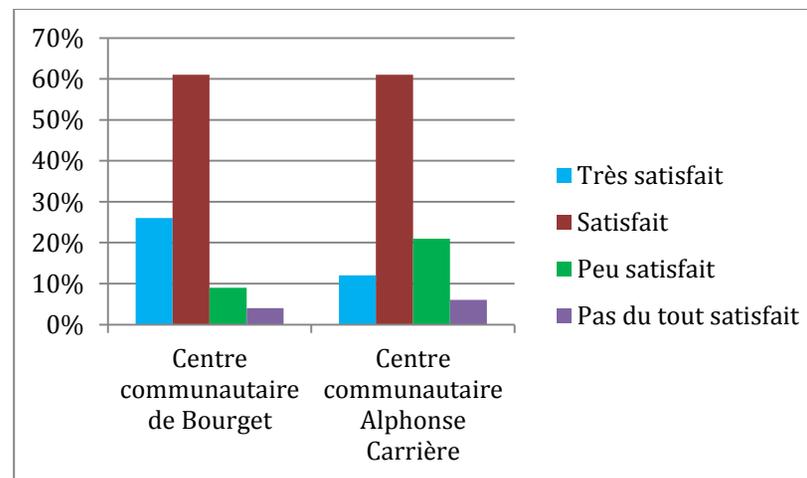


Figure 9 : Satisfaction de la communauté avec certains centres communautaires Sierra Planning and Management, avec des données provenant du sondage public

Les salles communautaires sont généralement utilisées assez rarement, et par conséquent, des taux d'utilisation se situant entre 10 et 20 % sont courants. Une analyse des données d'utilisation indique que c'est le cas pour les salles communautaires de Clarence-Rockland. Ces installations sont fournies aux résidents comme lieux de rassemblement communautaires, plutôt que comme installations qui doivent générer un profit.

Les résidents ont indiqué qu'ils sont satisfaits des salles communautaires auxquelles ils ont accès. Voici les domaines de préoccupation exprimés :

- un besoin pour une programmation des activités récréatives plus large dans les salles communautaires, allant au-delà des activités sociales;
- un besoin pour une programmation pour tous les groupes d'âge, allant au-delà des activités sociales traditionnelles pour les adultes et les aînés;
- certaines préoccupations relatives à l'entretien, spécifiquement :
 - des odeurs au Centre Chamberland;
 - un décor usé et désuet dans les salles communautaires des arénas de Clarence Creek et Jean Marc Lalonde.

Il existe certainement un appétit pour une meilleure utilisation des salles communautaires de la Cité, et l'occasion de le faire, afin d'élargir l'accès à la programmation des activités récréatives pour tous les résidents ruraux, particulièrement les jeunes et les aînés dont la mobilité est réduite.

Un examen des rapports d'état des bâtiments indique que les salles communautaires autonomes sont généralement en bon état, le Centre communautaire de Bourget nécessitant plus d'entretien que les autres parce qu'il a besoin d'un remplacement de la couverture et du système de CVC. Aucune autre réparation importante des biens d'équipement n'est ensuite prévue avant 2030.

	Court terme (2015-2018)	Moyen terme (2019-2023)	Long terme (2024-2030)
Centre communautaire de Bourget	146 000 \$	--	36 000 \$
Centre communautaire Alphonse Carrière	14 000 \$	33 000 \$	11 000 \$
Centre Chamberland	--	--	30 000 \$

Tableau 6 : Exigences prévues en investissement de capitaux – Salles communautaires

Données du PSAB pour la Cité de Clarence-Rockland (2015)

2.3.3. Complexe récréatif et culturel de Clarence-Rockland

La Cité de Clarence-Rockland héberge le Complexe récréatif et culturel de Clarence-Rockland, une installation relativement neuve (2008) qui offre les infrastructures suivantes :

- une piscine intérieure (25 m), avec piscine d'enseignement;
- un gymnase;
- un centre de conditionnement physique avec piste de course intérieure;
- des vestiaires généraux et familiaux;
- la bibliothèque publique de Clarence-Rockland; et
- conjointement avec l'École Secondaire Catholique L'Escale et la salle de spectacles Optimiste.

Le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland exploite les installations de santé et de conditionnement physique du centre au nom de la Cité. Le nombre de membres est demeuré stable au cours des trois dernières années, avec environ 2 699 membres provenant de la Cité et des communautés voisines.

Année	Nombre d'adhésions (inclut les adhésions familiales)
2012	1 337
2013	1 337
2014	1 273

Communauté	Total pour 2014	%
Rockland	1909	71 %
Clarence Creek	151	6 %
Hammond	120	4 %
Wendover	87	3 %
Bourget	78	3 %
Ottawa	76	3 %
St. Pascal-Baylon	69	3 %
Plantagenet	59	2 %
Cumberland	43	2 %
Curran	37	1 %
Alfred	28	1 %
Autre (combinés)	27	1 %
Lefavre	8	0 %
Orleans	7	0 %
TOTAL	2699	100 %

Le Complexe récréatif et culturel contient la seule piscine intérieure de la Cité. L'exploitation des piscines intérieures coûte généralement cher et nécessite une importante assiette fiscale. Par conséquent, on trouve généralement des piscines intérieures dans des communautés comptant 40 000 à 50 000 résidents ou plus.

Gardant ceci en tête, toutefois, les piscines intérieures servent souvent une population régionale. Le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland offre des cours de natation et des séances publiques de baignade pour les membres et les non-membres. Le YMCA-YWCA ne consigne pas l'origine des participants aux cours de natation ou à la baignade publique; toutefois, il a indiqué que parmi tous les YMCA de la région de la capitale, il est celui qui compte le plus grand nombre d'inscriptions par les non-membres, ce qui est presque exclusivement attribuable à l'utilisation de la piscine.

En plus de la piscine intérieure, le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland fournit une vaste gamme de programmes de conditionnement physique et de mieux-être se situant dans les catégories suivantes :

- âge préscolaire;
- enfants;
- adolescents;
- familles;
- camps d'été;
- adultes.

La Cité de Clarence-Rockland ne participe plus directement à la programmation des activités récréatives; à la place, ce service est fourni par le YMCA-YWCA et par des groupes indépendants d'usagers.

En vertu des modalités de l'entente d'exploitation, la Cité de Clarence-Rockland assume la responsabilité des réparations majeures des biens d'équipement. La seule dépense importante prévue pendant la durée du plan est le remplacement du système de chauffage et de déshumidification de la piscine et du système de filtration.

En 2014, le YMCA-YWCA a cumulé un déficit d'exploitation de 460 832 \$. La Cité est tenue de fournir un financement du déficit sous réserve d'un plafond des subventions.

Les résidents sont généralement satisfaits du Complexe récréatif et culturel, et ont les préoccupations clés suivantes :

- le coût prohibitif pour l'utilisation publique, surtout pour la baignade;
- le coût supplémentaire, s'ajoutant aux frais d'adhésion, pour les programmes spécialisés; et
- la distance avec les programmes du YMCA-YWCA pour les résidents ruraux.

Les résidents ont indiqué un appétit pour :

- l'introduction des programmes du YMCA-YWCA dans les salles communautaires rurales;
- des subventions visant à rendre les programmes plus abordables; et
- une croissance de la programmation pour les aînés.

2.4 Installations extérieures

Le tableau adjacent identifie l'inventaire actuel d'installations récréatives extérieures (sauf les aires de parc, qui sont présentées plus loin), dans l'ensemble de Clarence-Rockland. Ces installations sont situées dans des parcs de la municipalité.

Les normes en matière de provisions fondées sur la population sont pertinentes pour certaines installations récréatives extérieures, mais pas pour toutes. Bon nombre des infrastructures plus petites, à l'échelle du voisinage, sont généralement planifiées en fonction de l'emplacement et devraient être situées afin que tous les résidents bénéficient d'un accès équitable. Lorsque des normes larges fondées sur la population peuvent être appliquées, la Cité semble fournir un nombre suffisant de terrains de jeux, de terrains de tennis et de planchodromes.

Type d'installation	Nbre	Norme fondée sur la population (2016)	Norme comparable
Terrains de soccer (terrain junior/général)	7	1 : 3 325 résidents	1 : 2 000 à 3 000 résidents – le besoin pour un terrain de soccer de taille réglementaire a généralement un lien avec les tendances de participation spécifiques de la communauté.
Terrains de soccer (pleine grandeur)	2		
Terrain de tennis	7	1 : 3 669 résidents	1 : 4 000 à 5 000 résidents
Terrains de balle	5	1 : 5 137 résidents	1 : 2 500 à 4 000 résidents
Terrains de basket-ball	4	S.O. – généralement inclus dans les parcs à l'échelle communautaire	S.O.
Points de mise à l'eau	1	S.O. : spécifique à l'emplacement géographique	S.O.
Aires de jeux d'eau	1	S.O. : spécifique à l'emplacement géographique	S.O.
Planchodromes	2	1 : 1 620 jeunes (âgés de 10 à 19 ans)	1 : 4 500 à 5 000 jeunes (âgés de 10 à 19 ans)
NOMBRE TOTAL DE SURFACES :	29		

Toutes les communautés rurales au sein de Clarence-Rockland ont accès à des infrastructures extérieures. Chaque communauté compte au moins un parc municipal avec une structure de jeux. La plupart ont un terrain de jeux et un terrain de basket-ball (inondé pendant l'hiver pour produire une glace extérieure).

À l'heure actuelle, la majorité des installations récréatives intérieures et extérieures sont concentrées dans le centre urbain de Rockland. Cela est principalement attribuable à la concentration de la population à Rockland par rapport aux communautés rurales de la cité.

La participation communautaire pendant la réunion publique a révélé que bien que les résidents soient généralement satisfaits de la répartition des infrastructures récréatives, quelques souhaits spécifiques ont été exprimés pendant le processus de consultation :

- l'aménagement d'aires de jeux d'eau dans les communautés rurales, particulièrement Bourget et Hammond;
- la fourniture d'infrastructures extérieures s'adressant aux jeunes à Hammond et à Cheney (p. ex., aire de jeux d'eau ou planchodrome); et
- l'aménagement de pistes cyclables pour connecter les communautés rurales.

	Bourget	Cheney	Clarence	Clarence Creek	Hammond	St. Pascal- Baylon
Structure de jeux	✓	✓	✓	✓	✓	
Terrain de jeux	✓	✓		✓	✓	✓
Terrain de basket-ball		✓	✓	✓	✓	
Terrain de balle	✓			✓	✓	✓
Planchodrome	✓					
Aire de jeux d'eau						
Terrain de volley-ball	✓					
Terrain de tennis				✓	✓	

Tableau 7 : Inventaire des biens récréatifs extérieurs par communauté rurale
Sierra Planning & Management

2.4.1. Terrains de balle

Le niveau de provision de terrains de balle fondé sur la population semble être légèrement inférieur à celui de municipalités comparables. Toutefois, les tendances générales en matière de participation aux sports indiquent sur les sports de balle ne connaissent pas actuellement de croissance de popularité importante et, en fait, leur popularité diminue dans de nombreuses municipalités. Par conséquent, la norme en matière de provisions fondée sur la population légèrement plus basse à Clarence-Rockland par rapport à d'autres municipalités n'indique pas nécessairement que la Cité ne répond pas aux besoins de la communauté.

À la lumière de la croissance démographique prévue, il est peu probable que la Cité doive investir dans des terrains de tennis et des planchodromes supplémentaires. Des terrains de jeux supplémentaires pourraient être requis, mais ils sont généralement aménagés dans le cadre de nouvelles écoles.

En fonction de la croissance démographique prévue, pour maintenir le niveau actuel de provision de terrains de balle, la Cité devrait investir dans un terrain de balle supplémentaire pendant la durée du plan. Les consultations communautaires ont indiqué qu'à l'heure actuelle, la Cité n'avait pas de terrain de balle co-localisé. Cela représente une entrave au développement des ligues et à l'organisation de tournois. Les groupes d'utilisateurs indiquent que l'adhésion aux ligues est forte et en croissance.

À l'exception de l'absence d'un terrain de balle double, les résidents sont généralement satisfaits des terrains de balle de la Cité. Parmi les préoccupations spécifiques relatives à l'entretien que le plan suggère d'aborder, on peut citer :

- **Terrain de balle de Saint Pascal-Baylon** : le champ d'épuration doit être vidé fréquemment, les toilettes ont besoin d'être rénovées, le nombre de sièges est insuffisant et le terrain n'est pas nivelé.
- **Terrain de balle de Hammond** : manque d'éclairage entre le terrain et le stationnement.
- **Terrain de balle de Bourget** : a besoin d'un champ extérieur en pelouse et d'une surface de jeu plus molle au champ intérieur pour les petites ligues.

Année	Norme fondée sur la population	Nombre de terrains de balle requis pour maintenir le niveau de provision actuel
2016	1 : 5 137	-
2021	1 : 5 608	5,4
2026	1 : 6 079	5,8
2031	1 : 6 550	6,3

Tableau 8 : Norme prévue fondée sur la population, terrains de balle 2016-2031
Sierra Planning & Management

2.4.2. Terrain de soccer

Le soccer est un sport à popularité grandissante à Clarence-Rockland, avec environ 700 membres la saison dernière. Y compris L'Escale, la municipalité fournit cinq terrains de soccer pleine grandeur (deux avec éclairage), neuf terrains « super-8 » ou junior, et deux mini-terrains.

Les normes en matière de provisions fondées sur la population indiquent que la Cité restera à l'intérieur des niveaux de service généralement acceptables. La consultation a indiqué que le club local de soccer considère que le niveau de provision actuel est suffisant pour la croissance actuelle et future.

Type de terrain	Niveau de provision en 2016	Niveau de provision en 2031	Norme comparable
Pleine grandeur – avec éclairage	1 : 14 727	1 : 16 375	1 : 15 000 - 20 000
Junior	1 : 3 325	1 : 3 639	1 : 2 000 - 4 000

Tableau 9 : Norme prévue fondée sur la population – Terrains de soccer 2016-2031

Sierra Planning & Management

Toutefois, la consultation a indiqué que la communauté aimerait avoir une installation intérieure de soccer. L'absence d'installations intérieures :

- nuit au développement d'athlètes en limitant le jeu et l'entraînement aux mois chauds;
- pénalise les joueurs inscrits dans les ligues locales par rapport aux équipes qui ont accès à un entraînement toute l'année.

Le club local de soccer a tenu des discussions avec la Cité concernant la transformation de l'aréna Jean Marc Lalonde pour en faire une installation intérieure de soccer. Il serait également possible d'installer un dôme au-dessus d'un champ existant pour répondre à ce besoin. Nos recommandations dans le cadre du présent plan directeur concernent l'option de développer un dôme intégré de soccer et de base-ball et la possibilité d'installer un dôme au-dessus d'un terrain en gazon. Il n'existe aucun objectif spécifique fondé sur la population pour les terrains couverts; ceux-ci sont fournis dans des communautés où a.) il y a une demande pour une telle installation qui est appuyée par la popularité historique et la croissance du nombre d'inscriptions, et b.) lorsque l'appétit municipal est suffisant pour aménager et exploiter une telle installation ou un partenariat est possible, ou c.) le secteur privé effectue des investissements dans un terrain couvert.

On trouve des terrains couverts partout en Ontario. En voici quelques exemples :

- North Glengary : Pop. 10 251
- Bradford West Gwillimbury : Pop. 28 077
- Aurora : Pop. 53 203

La plupart des dômes sportifs sont le résultat d'un partenariat avec les conseils scolaires ou des groupes d'usagers locaux. Étant donné la relation positive et productive entre la Cité de Clarence-Rockland et les conseils scolaires locaux en ce qui concerne l'aménagement et l'exploitation des installations, il existe un potentiel important pour la Cité de Clarence-Rockland d'établir un partenariat pour l'aménagement d'un terrain de soccer intérieur.

2.4.3. Tennis

Dans l'ensemble, la municipalité est bien située en ce qui concerne la provision de terrains de tennis. La Cité compte actuellement sept terrains de tennis :

- Hammond (2)
- Parc Simon (4)
- Aréna de Clarence Creek (1)

Les normes en matière de provisions comparables sont 1 : 4 000 à 5 000 résidents. Pendant la durée du plan, il est peu probable que la Cité ait à effectuer des investissements dans des terrains de tennis supplémentaires.

Année	Normes en matière de provisions fondées sur la population
2016	1 : 3 669 résidents
2021	1 : 4 006 résidents
2026	1 : 4 342 résidents
2031	1 : 4 679 résidents

Tableau 10 : Norme en matière de provisions prévue – Terrains de tennis 2016-2031

Sierra Planning & Management

2.4.4. Aires de jeux d'eau / Parcs à jets d'eau

La popularité des aires de jeux d'eau dans l'élaboration de parcs est en hausse : Elles fournissent un environnement de jeu aquatique pour les jeunes familles et des coûts d'exploitation considérablement inférieurs à ceux d'une piscine extérieure. Il s'agit également d'une activité peu coûteuse ou gratuite pour les familles, comparativement aux activités aquatiques conventionnelles.

La Cité de Clarence-Rockland exploite actuellement une aire de jeux d'eau au parc Simon (Rockland), qui a été très bien accueillie par les membres de la communauté.

La Cité a l'intention d'ouvrir une deuxième aire de jeux d'eau à Bourget en 2016. Cela répondra aux demandes de la communauté pour une deuxième aire de jeux d'eau dans l'une des communautés rurales, afin de servir les résidents qui vivent à l'extérieur de Rockland. La Cité planifie également d'ajouter une troisième aire de jeux d'eau à Clarence Creek.

La norme en matière de provisions comparable dans les communautés ayant une assiette fiscale semblable sur le plan des proportions est de **1 aire de jeux d'eau par 1 500 à 2 500 jeunes âgés de moins de 14 ans**. Avec l'ajout de l'aire de jeux d'eau à Bourget, la Cité satisfera à cette norme à moyen terme, mais pas nécessairement à plus long terme.

Année	Sans ajout	Avec l'ajout de l'aire de jeux d'eau à Bourget
2016	1 : 4 592	1 : 2 296
2021	1 : 5 013	1 : 2 506
2026	1 : 5 434	1 : 2 717
2031	1 : 5 855	1 : 2 928

Tableau 11 : Norme en matière de provisions prévue – Aires de jeux d'eau 2016-2031

Sierra Planning & Management

2.4.5. Secteur riverain

Clarence-Rockland est située à un endroit avantageux, sur les rives de la magnifique rivière des Outaouais. Jusqu'à aujourd'hui, le développement public au bord de l'eau a été limité au parc Du Moulin. Il serait toutefois possible d'améliorer l'accès public à cet actif naturel et d'améliorer les infrastructures mises à la disposition des résidents.

La priorité de l'aménagement riverain était un sujet populaire dans tous les domaines touchés par la consultation. Selon la consultation publique, les priorités les plus élevées étaient les suivantes :

- aménagement d'une promenade de bois ou d'un sentier le long de l'eau, relié à un réseau plus grand de sentiers;
- l'ajout d'abris ou d'ombre;
- des quais permanents; et
- des activités au bord de l'eau (p. ex., kayak).

La Cité met actuellement sur pied un comité consultatif pour le parc Du Moulin afin d'aborder le réaménagement du parc.

Toutefois, au-delà du parc Du Moulin, la Cité pourrait prendre un contrôle plus grand sur le processus d'aménagement en raison de l'aménagement effectué le long de la rivière des Outaouais. Spécifiquement, la Cité aurait l'occasion d'obtenir de façon plus active des parcelles de terrain situées directement au bord de l'eau ou qui améliorent l'accès à celui-ci. Étant donné la nature et le

moment de l'aménagement, cela sera probablement le projet d'une génération, qui sera effectué à plus long terme.

2.4.6. Pistes cyclables

Les pistes cyclables étaient le besoin communautaire le plus fréquemment mentionné dans toutes les consultations.

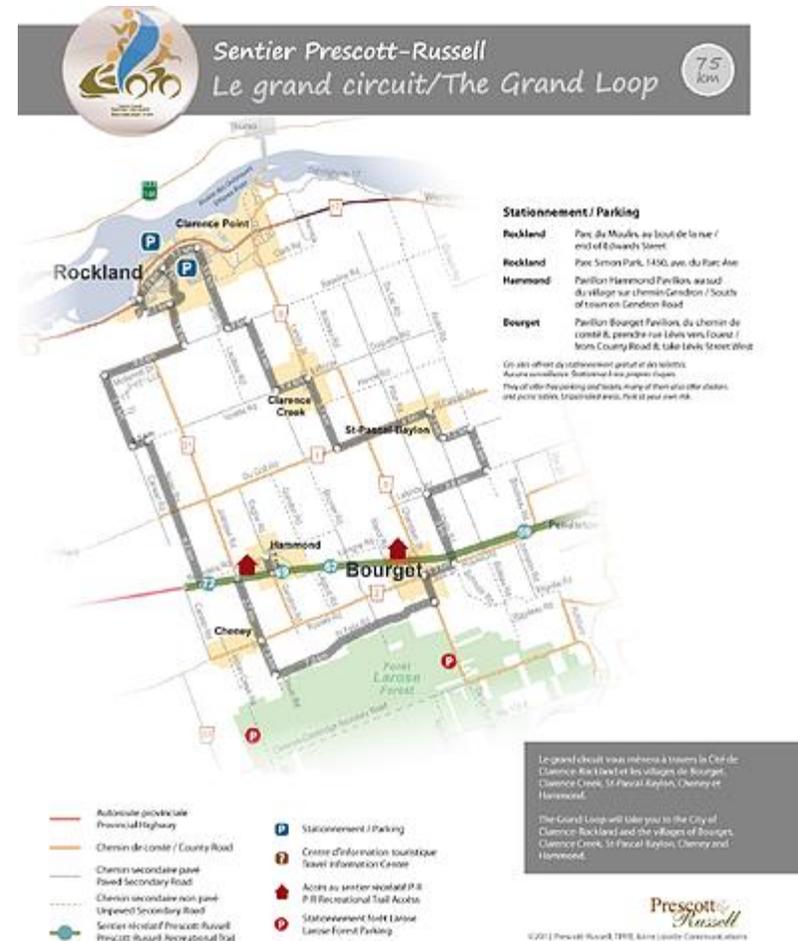
À l'heure actuelle, la municipalité fait la promotion du Clarence-Rockland Bicycle Path/Le Grand Circuit – une boucle de 75 km qui traverse chacune des communautés de la Cité. Il n'y a aucune désignation pour le cyclisme sur ces pistes, comme pour les autres pistes cyclables dans les comtés unis de Prescott-Russell.

La Cité héberge également une section du sentier récréatif de Prescott-Russell qui relie les villages de Bourget et de Hammond.

Des pistes cyclables procurent une gamme d'avantages à la communauté, y compris :

- encourager l'activité physique chez les résidents;
- créer des liens entre les communautés;
- encourager le tourisme sportif; et
- améliorer la sécurité des conducteurs d'automobiles et des circuits.

Dans les milieux ruraux, l'aménagement de pistes cyclables se limite généralement au tracé d'une voie d'un côté de la route, sans séparateurs physiques. La signalisation est un composant important des pistes cyclables rurales. Les pratiques exemplaires dans ce domaine comprennent des indications claires sur la route, en plus d'une signalisation autonome.



2.5 Parcs

La provision de parcs varie considérablement d'une municipalité à l'autre. En règle générale, on fournit 2 à 4 hectares de parcs publics par 1 000 résidents. Ce chiffre peut être considérablement moins élevé dans les grandes communautés urbaines, où le développement historique a laissé peu de terrain public disponible pour des parcs ou des espaces verts, ou dans les municipalités rurales où la population a un accès considérable aux espaces verts par l'entremise de terrains privés.

Si l'on inclut tous les parcs et espaces verts appartenant à la Cité, celle-ci fournit actuellement 3,17 hectares par 1 000 résidents, ce qui s'inscrit dans la plage moyenne pour les parcs et les espaces verts des municipalités en Ontario.

La quantité des aires de parc est importante, tout comme la qualité et la distribution. À l'heure actuelle, la Cité de Clarence-Rockland ne possède pas de système de classification des aires de parc pour guider la prise de décisions municipales dans le domaine de la planification et du développement des parcs. Jusqu'à aujourd'hui, la Cité a obtenu des terrains dans le cadre du processus de lotissement et a aménagé des infrastructures dans les aires de parc selon les pratiques exemplaires et les aspirations de la communauté. À l'heure actuelle, la Cité de Clarence-Rockland ne possède pas de système de classification des aires de parc pour guider la prise de décisions municipales dans le domaine de la planification et du développement des parcs.

Communauté	Hectares d'aires de parc par 1 000 résidents
Bourget	3,71
Clarence Creek	7,63
Clarence Point	1,76
Cheney	13,78
Hammond	3,14
Rockland	1,18
Saint Pascal Baylon	7,09
Rural	5,51
Moyenne	3,17

Tableau 12 : Niveau actuel de provision : Aires de parc par communauté

La consultation communautaire a indiqué qu'en général, les membres de la communauté sont satisfaits du niveau de service actuel des aires de parc, et des infrastructures disponibles dans leur communauté. Ils ont exprimé les préoccupations spécifiques suivantes :

- un manque d'installations de jeu et de sièges au parc Simon;
- un besoin pour des infrastructures des aires de jeux plus variées à Hammond et à Cheney (p. ex., aire de jeux d'eau ou planchodrome).

La Cité de Clarence-Rockland a actuellement l'intention d'effectuer des investissements dans les infrastructures des aires de parc par l'entremise de son processus de budget d'immobilisations. Les données du PSAB provenant de la Cité de Clarence-Rockland indiquent que celle-ci a l'intention d'investir plus de 2 millions de dollars pour entretenir les parcs existants au cours des quinze prochaines années. Les importants postes budgétaires à court terme sont les suivants :

- Parc Bourget : Remplacement de l'équipement des aires de jeux (34 000 \$)
- Parc Cheney : Remplacement de l'équipement des aires de jeux (33 000 \$)
- Parc Clarence Creek :
 - Remplacement des surfaces du terrain de tennis et du terrain de basket-ball (28 000 \$)
 - Remplacement de l'asphalte du parc de stationnement (55 000 \$)
- Parc Eugène Laviolette : Remplacement de l'équipement des aires de jeux (34 000 \$)

- Parc Bellevue : Remplacement de l'équipement des aires de jeux (39 000 \$)
- Parc Valiquette : Remplacement du parc de stationnement (98 000 \$)

Grâce à ces éléments, les parcs de la Cité resteront des actifs précieux pour la communauté pendant la durée du plan directeur.

	Court terme 2016 -2019	Moyen terme (2020-2025)	Long terme 2026 -2030
Tous les parcs	585 000 \$	1 171 000 \$	551 000 \$

Tableau 13 : Budget d'immobilisations pour les réparations et la modernisation des terrains de jeux

Budget d'immobilisations de la Cité de Clarence-Rockland pour les réparations et la modernisation pour 2016-2030

2.5.1. Parc à chiens

Comme les villes deviennent de plus en plus encombrées et les lois relatives aux laisses de plus en plus restrictives, de nombreux propriétaires de chiens se tournent vers la création de parcs à chiens comme solution à leur besoin d'espace où passer du temps de qualité avec leurs animaux.

En voici quelques avantages :

- socialisation pour les chiens et les personnes;
- création d'un esprit communautaire;
- augmentation de la variété d'occasions de faire de l'exercice physique;
- responsabilisation des propriétaires de chiens;
- permet aux chiens de faire de l'exercice et de socialiser sans danger.

La Cité de Clarence-Rockland a fait l'acquisition d'un bail immobilier temporaire à Rockland, sur lequel elle a aménagé un parc à chiens sans laisse. Ce bail expirera en 2020. En raison de la nature temporaire du bail immobilier, le parc a été aménagé conformément à des normes minimales et ne fournit que les infrastructures de base aujourd'hui associées aux parcs à chiens.

La consultation a indiqué que le parc à chiens est populaire chez les résidents, quoiqu'ils aimeraient voir l'ajout d'infrastructures pour en améliorer la fonctionnalité. Spécifiquement :

- de meilleures clôtures autour du périmètre;

- de multiples poubelles;
- une source d'eau.

Les pratiques exemplaires relatives à la provision d'un parc à chiens sont les suivantes :

Sélection du site :

- Emplacement éloigné d'autres usages établis, y compris les résidences (cela évitera les plaintes associées aux jappements);
- Disponibilité de places de stationnement à proximité;
- Choix d'espaces qui minimisent les répercussions sur le caractère visuel du parc (il est presque impossible de faire pousser du gazon dans un parc à chiens);
- Éviter les habitats sensibles sur le plan de l'environnement.

Infrastructures :

- Fontaines pour les animaux;
- Clôture;
- Entrée à double barrière;
- Distributeur de sacs pour les déchets produits par les chiens;
- Zones séparées pour les petits chiens et les gros chiens;
- Bancs;
- Ombre;
- Signalisation présentant les règles et des renseignements sur l'obtention d'un permis pour chien.

Exploitation :

- Des politiques relatives aux parcs doivent être mises en place afin de définir le code de conduite des résidents visiteurs. Inclusions potentielles :
 - Interdiction de chiens non stérilisés, agressifs, craintifs de certaines races
 - Interdiction d'aliments, de jouets, de creusage, de jappements excessifs, d'enfants
 - Exigences relatives à l'élimination des déchets
 - Exigences relatives aux vaccins
 - Interdiction de colliers étrangleurs ou à dents
- L'élaboration de règlements pour le parc à chiens doit combiner les politiques publiques existantes et les commentaires de la communauté.

La Cité de Clarence-Rockland a actuellement un comité du parc à chiens qui travaille avec la Cité concernant toutes les affaires relatives au parc à chiens.

2.5.2. Acquisition d'aires de parc

Les plans officiels de la Cité de Clarence-Rockland décrivent actuellement le processus d'acquisition d'aires de parc, qui est fondé sur les normes en matière de provisions minimales énoncées dans la Loi ontarienne sur l'aménagement du territoire.

La Cité pourrait modifier le langage de son plan officiel afin d'élargir la gamme des outils dont elle dispose pour négocier et faire l'acquisition d'aires de parc ou d'infrastructures de parc dans le cadre du processus d'aménagement.

L'article 37 de la Loi sur l'aménagement du territoire autorise les municipalités à accorder des augmentations de la hauteur et de la densité du développement, en échange pour la provision d'« installations, services ou autres avantages ».

Pour aider à identifier les pratiques exemplaires, le plan officiel de la Cité de Toronto définit comme suit les installations, services ou autres avantages devant être fournis en vertu de l'article 37 :

- a. la conservation des ressources du patrimoine;
- b. des installations de garde d'enfants entièrement meublées et équipées, y compris le financement de démarrage;
- c. l'art public;
- d. d'autres établissements artistiques, culturels, communautaires ou institutionnels sans but lucratif;
- e. **les aires de parc ou les améliorations apportées aux parcs;**
- f. **l'accès public aux ravins et aux vallées;**
- g. des améliorations au paysage de rues sur les boulevards publics;
- h. des logements locatifs;
- i. des logements abordables;
- j. des unités en copropriété abordables;
- k. des améliorations locales aux installations de transport en commun;
- l. des terrains à d'autres fins municipales.

2.6 Programmation des activités récréatives

La programmation des activités récréatives et des loisirs à Clarence-Rockland relève presque exclusivement du YMCA-YWCA de Clarence-Rockland et des groupes communautaires. La Cité elle-même exploitait autrefois un programme de gymnastique, qu'elle a choisi de transférer au YMCA-YWCA de Clarence-Rockland.

Le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland offre les programmes suivants :

- activités aquatiques;
- conditionnement physique;
- gymnastique;
- arts;
- danse;
- intérêt général;
- soccer;
- arts martiaux;
- hockey de rue;
- basket-ball;
- volley-ball;
- badminton; et
- programmation pour les aînés.

L'inscription à des programmes spécifiques varie d'une année à l'autre, mais les discussions tenues avec le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland ont indiqué que les tendances en matière d'inscription correspondaient généralement à celles des autres communautés où le YMCA-YWCA assure la programmation des activités récréatives.

La consultation communautaire a indiqué qu'en général, les résidents sont satisfaits de la qualité des programmes offerts par le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland. Ils ont toutefois exprimé quelques préoccupations clés :

- a. les frais supplémentaires pour les programmes de prestige, en plus des frais d'adhésion;
- b. le coût relativement élevé de l'adhésion comme obstacle à l'inscription à une programmation des activités récréatives pour la famille;
- c. la centralisation de la programmation à Rockland, et l'absence de programmes du YMCA-YWCA dans les communautés rurales.

Bien que le partenariat entre la Cité de Clarence-Rockland et le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland permette aux résidents de bénéficier d'une programmation des activités récréatives de qualité supérieure, nous avons fourni une série de recommandations à cet égard dans la section 3.

La Cité de Clarence-Rockland accueille également une large collection de groupes d'usagers d'activités récréatives et de loisirs, qui fournissent les catégories suivantes de programmes. Veuillez noter que cette liste n'est pas exhaustive :

- Cadets de l'Air;
- tir à l'arc;
- badminton;
- base-ball;
- bingo;
- flag-football;
- hockey;
- ringuette;
- Scouts/Guides;
- patinage;
- soccer; et
- programmation et activités sociales.

La consultation communautaire a indiqué qu'en général, les résidents sont satisfaits de la variété et de la qualité des programmes et des activités offerts par les groupes locaux d'activités récréatives et de loisirs. Les préoccupations clés concernaient principalement les installations, spécifiquement le manque d'installations intérieures pour les matchs et l'entraînement hors saison, et des installations dotées de multiples surfaces ou terrains de jeux qui permettraient la tenue de tournois.

Bien que la Cité ait choisi d'adopter une approche de partenariat à la programmation des activités récréatives, il y a une occasion d'étendre la programmation des activités récréatives aux communautés rurales afin d'élargir l'accès local. Nous avons fourni des recommandations claires à cet égard dans la section 3. Si la Cité ne parvient pas à trouver un partenaire prêt ou compétent pour s'acquitter de ce rôle, elle aurait l'occasion d'entrer dans le domaine de la programmation directe des activités récréatives dans les communautés rurales, de façon temporaire ou permanente.

2.7 Partenariats

La municipalité a de solides antécédents de partenariats mutuellement bénéfiques et efficaces. Au cours des dix dernières années, la Cité a développé ou renforcé des partenariats avec les organisations suivantes pour la provision de services récréatifs :

- l'Académie canadienne et internationale de hockey;
- le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland;
- les conseils scolaires locaux;
- la bibliothèque publique de Clarence-Rockland; et
- les sociétés récréatives rurales.

La Cité travaille également avec plusieurs comités consultatifs en matière d'activités récréatives :

- le comité du parc à chiens sans laisse;
- le comité des sentiers récréatifs;
- le comité du YMCA/YWCA; et
- le comité récréatif de Bourget.

Le niveau de collaboration et de partenariats dans la provision de services récréatifs à Clarence-Rockland est important et impressionnant. Les recommandations fondées sur les partenariats, faisant partie du présent plan directeur, sont présentées dans la section 3; toutefois, le présent plan directeur reconnaît le travail exemplaire que la Cité a effectué jusqu'à maintenant dans ce domaine, et les recommandations visent à renforcer ces liens plutôt qu'à modifier la façon dont les activités récréatives sont fournies.

Installation	Propriétaire	Partenariat/convention de partenariat
Aréna de Clarence-Rockland	Cité de C-R	CIH
Centre de loisirs	Cité de C-R	YMCA/YWCA de la région de la capitale
École secondaire L'Escale	Conseil scolaire de district catholique de L'Est Ontarien	Convention d'utilisation mixte avec la Cité pour la salle de spectacle et les terrains
Centre communautaire de Bourget	Cité de C-R	Comité récréatif de Bourget

Tableau 14 : Partenariats fondés sur les installations – Cité de Clarence-Rockland
Sierra Planning and Management

2.8 Événements

Le développement, l'organisation et la provision d'événements à l'échelle communautaire constituent un mandat des Services communautaires de la Cité de Clarence-Rockland.

Les Services communautaires de la Cité de Clarence-Rockland organisent actuellement trois événements annuels :

1. La fête du Canada : Située dans le parc Simon, au centre de Rockland. L'événement attire généralement entre 3 500 et 5 000 participants. La Cité pourrait transférer l'événement au parc Du Moulin afin de partager l'équipement utilisé par le festival de la rivière des Outaouais, qui a lieu la première fin de semaine de juillet.

2. Festival de la rivière des Outaouais : Situé dans le parc Du Moulin, ce festival de quatre jours (du jeudi au dimanche) a lieu pendant la première fin de semaine de juillet.

La participation au festival a augmenté considérablement au cours des quatre dernières années :

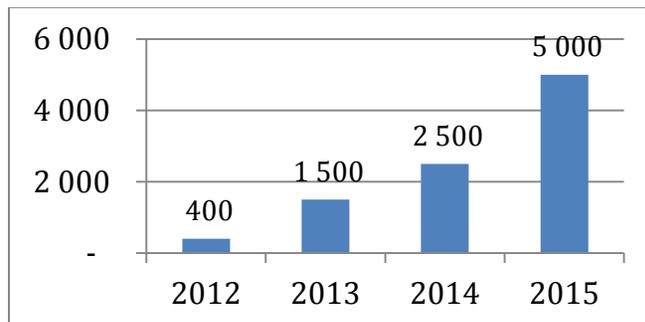


Figure 10 : Participation – Festival de la rivière des Outaouais 2012-2015

Les Services communautaires sont responsables de l'organisation du festival de la rivière des Outaouais; toutefois, ils assurent également la coordination avec plusieurs groupes communautaires qui organisent des activités pendant l'événement (p. ex., Rockland Ford Poker Run, Power Boat Poker Fun, Foire Gourmande des Comtés unis de Prescott Russell).

Bien que l'événement connaisse une grande réussite, la logistique de son organisation et de sa gestion est également devenue un fardeau sur les ressources des Services communautaires.

3. Défilé de Noël : Cet événement, qui a lieu à Rockland le dernier dimanche de novembre, est simple à organiser pour le service. Il rassemble généralement entre 1 500 et 2 500 participants, selon la météo.

La Cité a indiqué qu'elle considère que la fourniture d'événements à l'échelle communautaire est un mandat important des Services communautaires. Selon les niveaux existants de ressources, il est peu probable que les Services communautaires puissent ajouter à leurs fonctions le développement d'événements supplémentaires ou l'élargissement d'événements actuels dépassant considérablement leurs capacités actuelles. Toutefois, la provision d'événements à l'échelle communautaire demeure une tâche importante qui crée un sentiment de communauté entre les résidents et attire des visiteurs à Clarence-Rockland.

2.9 Frais et droits

En dépit du fait que la Cité de Clarence-Rockland a adopté principalement une approche de facilitation des services récréatifs, elle a conservé le contrôle des frais de réservation des installations qui appartiennent à la municipalité. La Cité assume la responsabilité centrale de la réservation du temps de glace, en dépit du fait que l'aréna de Clarence-Rockland est exploité par un partenaire communautaire.

Les consultations communautaires ont indiqué que les résidents étaient préoccupés par le fait que les frais d'utilisation des glaces étaient supérieurs à ceux de communautés comparables. Un examen des frais d'utilisation des glaces dans les communautés voisines indique que les tarifs horaires pour les adultes sont relativement élevés, comparativement à ceux pour Russell, La Nation et Champlain, tout en restant comparables aux tarifs aux heures de pointe d'Ottawa et de Casselman. La Cité n'a pas de tarifs aux heures creuses.

La Cité a adopté un seul tarif pour chacune de ses installations de surface de glace, ce qui signifie que les utilisateurs paient les mêmes tarifs pour jouer à l'aréna de Clarence-Creek que dans l'aréna de Clarence-Rockland plus récente. Bien que cette décision n'ait pas été populaire au sein des groupes d'utilisateurs et des résidents locaux, elle reflète les coûts réels de la prestation de glace dans une installation plus ancienne.

Glace	Clarence-Rockland	Ottawa	Canton de Russell	Le pays	Casselman	Champlain
Adultes, heures creuses		\$ 126.65	\$ 110.00	\$ 105.00	\$ 100.00	\$ 93.50
Adultes, heures de pointe	\$ 235.00	\$ 271.60	\$ 174.00	\$ 160.00	\$ 250.00	\$ 150.50
Adultes, fins de semaine					\$ 225.00	
Adultes, heures creuses les fins de semaine (de 22 h à la fermeture)					\$ 195.00	
Mineurs, heures creuses	\$ 105.00	\$ 126.65	\$ 110.00		\$ 140.00	\$ 64.00
Mineurs, heures de pointe	\$ 130.00	\$ 162.80	\$ 150.00	\$ 120.00	\$ 160.00	\$ 105.00
Mineurs, tarif de tournoi				\$ 90.00		
Heures creuses (tarif fixe pour tous les groupes)		\$ 126.65				
Commercial		\$ 279.60				
Écoles			\$ 128.00		\$ 80.00	
Primaires				\$ 30.00		
Secondaires				\$ 105.00		
Sans rendez-vous				15 \$ par personne		
Non-résidents, heures de pointe						
Non-résidents, heures creuses			\$ 215.00			
Mineurs non résidents, heures de pointe						\$ 127.75
Mineurs non résidents, heures creuses						\$ 84.00
Dernière minute, heures de pointe	\$ 195.00	\$ 162.80			\$ 195.00	
Dernière minute, heures creuses		\$ 126.65				

Tableau 15 : Frais d'utilisation des glaces : Clarence-Rockland et communautés voisines (2015)
Sierra Planning & Management

La Cité de Clarence-Rockland assume également la responsabilité des réservations pour les terrains municipaux et les terrains de balle. Un examen des tarifs de location des terrains de balle comparativement à ceux des communautés voisines indique que les frais d'utilisation sont généralement plus élevés. Toutefois, les groupes d'utilisateurs et les résidents n'ont pas soulevé ce fait comme préoccupation ou obstacle à la participation lors de la consultation pour le présent plan directeur. Leurs préoccupations concernaient principalement les faits suivants :

- la qualité des infrastructures;
- la disponibilité d'infrastructures qui facilitent les ligues et les tournois.

Terrains de balle	Clarence-Rockland	Ottawa	Canton de Russell	Le pays	Casselman	Champlain
Association de sports mineurs	\$ 30.00	Le prix dépend de la qualité	17 \$ avec éclairage / 12 \$ sans éclairage	Politique de non-facturation de frais d'utilisation	Politique de non-facturation de frais d'utilisation	Sans frais
Tournois de sports mineurs – jour et soir	\$ 75.00					
Tournois de sports mineurs – soir et nuit	\$ 20.00					
Ligues pour adultes	\$ 40.00		21 \$ avec éclairage / 14 \$ sans éclairage			25 \$ par match
Tournois pour adultes – jour et soir	\$ 160.00					
Tournois pour adultes – soir et nuit	\$ 40.00					
Non-résidents			28 \$ avec éclairage / 17 \$ sans éclairage			

Tableau 16 : Frais d'utilisation des terrains de balle : Clarence-Rockland et communautés voisines
Sierra Planning & Management

Le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland fixe les frais d'utilisation et les droits associés aux volets de conditionnement physique et de baignade du Complexe récréatif et culturel de Clarence-Rockland. La structure de fait est fondée sur l'adhésion, les non-membres pouvant acheter un laissez-passer de jour afin d'avoir accès aux installations de conditionnement physique et de baignade.

La consultation communautaire effectuée dans le cadre du présent plan directeur a indiqué que bien que les résidents soient généralement satisfaits de la qualité des programmes offerts par le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland, le coût de certains programmes est prohibitif, particulièrement la baignade publique pour les non-membres. Étant donné que l'installation appartient à la Cité, les résidents estiment que celle-ci devrait éliminer les obstacles financiers associés à ce programme. Le tableau adjacent fournit une vue d'ensemble des frais de baignade pour les non-membres au YMCA-YWCA de Clarence-Rockland, en comparaison avec ceux dans les installations de la Cité d'Ottawa voisine.

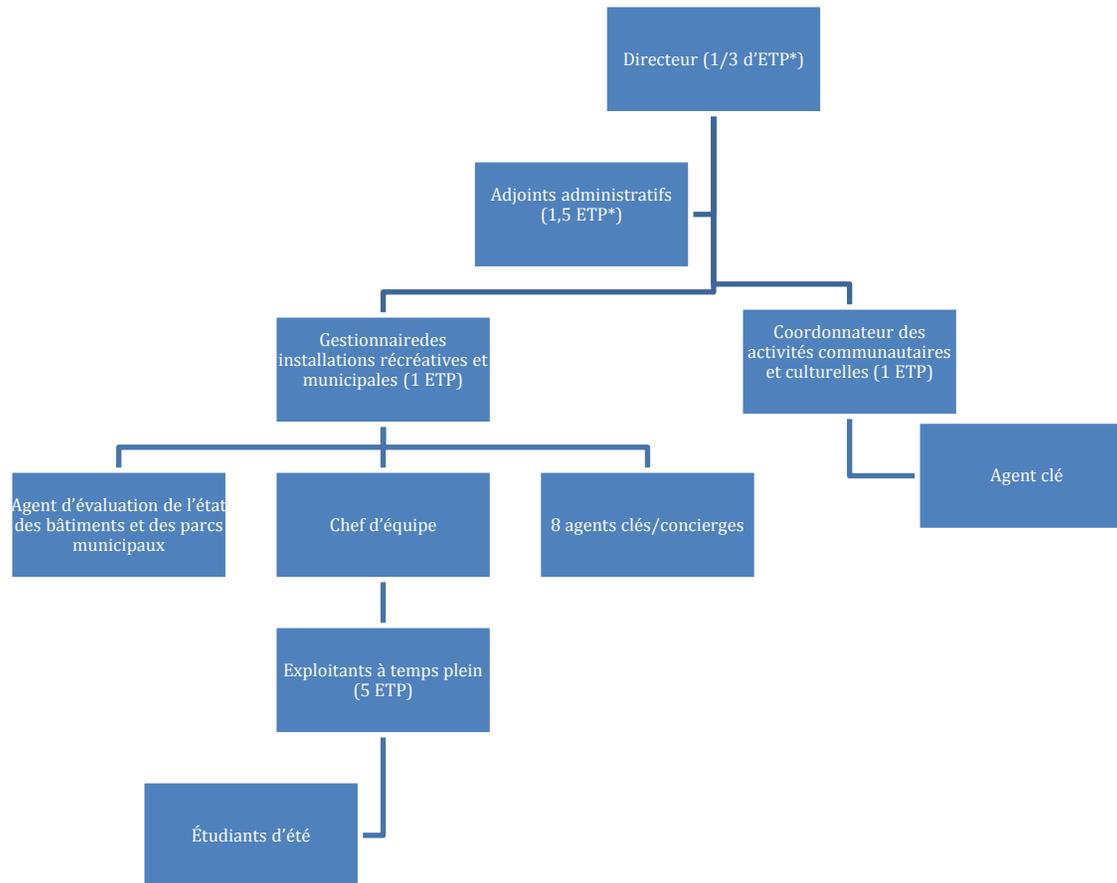
La différence de prix est probablement attribuable aux subventions fournies aux piscines municipales : Les municipalités subventionnent le coût de l'accès aux piscines en tant que service pour les résidents locaux. En tant qu'entité non municipale, le YMCA-YWCA ne fournit pas une telle subvention. Le présent plan directeur a déterminé que ce coût représente un obstacle important à la participation aux activités aquatiques pour les résidents dans une installation appartenant à la Cité, et nos recommandations fournissent des conseils concernant les mesures à prendre pour soulager ce problème.

Baignade intérieure	Clarence-Rockland : Laissez-passer de jour	Ottawa
Bambins de 2 ans ou moins	6,50 \$	GRATUIT
Enfants de 3 à 12 ans	6,50 \$	1,95 \$
Adolescents (13 à 18 ans)	6.50 \$	1,95 \$
Étudiants à temps plein	6.50 \$	1,95 \$
Adultes (19 à 64 ans)	13,00 \$	4,40 \$
Aînés (65 ans ou plus)	8,00 \$	2,55 \$
Famille (1 adulte, 2 enfants)	16,25 \$	1,95 \$
Groupe (10 personnes ou plus)		1,70 \$

Tableau 17 : Coût d'entrée dans les piscines – Clarence-Rockland et Ottawa
Sierra Planning and Management

2.10 Organisation interne

En ce qui concerne les effectifs, les Services communautaires consacrent les ressources suivantes à la prestation de services relatifs aux parcs et aux loisirs :



**Le directeur divise son temps entre les trois composants des Services communautaires – a.) loisirs, arts et culture/bâtiments, b.) services de garderie; et c.) transport en commun.*

*** La Cité compte également deux adjoints administratifs à temps plein qui relèvent du directeur des Services communautaires. Ceux-ci divisent leur temps entre deux composants des Services communautaires – a.) loisirs, arts et culture/bâtiments; et c.) transport en commun.*

L'équipe d'entretien des parcs et loisirs est composée de cinq employés à temps plein depuis 1998, date de la fusion entre la Cité de Clarence et la Cité de Rockland. Les responsabilités de l'équipe ont augmenté considérablement depuis cette date, en raison de l'augmentation du nombre d'installations récréatives dont elle doit s'occuper. Par exemple, au cours des deux dernières années, deux parcs supplémentaires ont été ajoutés l'an dernier à la liste de l'équipe, sans augmentation notée de ressources, que ce soit en main-d'œuvre ou en machines.

L'équipe a présenté plusieurs problèmes clés concernant leur capacité à fournir un niveau de service suffisant pour répondre aux besoins des résidents :

a. L'absence d'une hiérarchie définie et de descriptions des rôles ou des tâches

Tous les membres de l'équipe ont la même description de tâche pour le syndicat, soit celle d'« opérateur ». Il n'y a aucune responsabilité définie ni division entre les membres de l'équipe affectés au fonctionnement et à l'entretien des arénas et ceux qui passent la journée dehors pour assurer l'entretien d'autres bâtiments et installations extérieures. Bien que les membres de l'équipe s'entraident et travaillent ensemble afin de s'assurer que les tâches qui leur sont confiées sont effectuées, cette absence de définition entraîne plusieurs problèmes :

- i. Manque de responsabilisation : Le chef d'équipe ou d'autres membres de l'équipe de niveau supérieur affectent des tâches à l'équipe, mais parce qu'il n'y a pas de rôle défini pour chaque personne, il est facile pour une tâche de passer par les mailles du filet.

- ii. Confusion lors des vacances : Comme il n'y a pas de rôles définis, il est difficile de déterminer qui devrait prendre la relève lorsque le « chef », selon sa propre définition, est en vacances, et il n'y a pas de procédure relativement au transfert de la charge de travail et à son suivi en matière de responsabilisation.
- iii. Échelles salariales : Les membres plus jeunes du personnel ont indiqué qu'ils suivent une formation afin de s'assurer d'être formés adéquatement pour leur poste. Il est difficile de déterminer si cela se traduira par une augmentation salariale, compte tenu du fait que les membres existants du personnel, qui n'ont pas ces qualifications, sont payés selon la même échelle.
- iv. Qualifications requises : À l'heure actuelle, il n'y a pas d'exigences relatives aux qualifications pour les nouveaux membres du personnel en ce qui concerne l'entretien ou la gestion. Cela fait en sorte qu'il est difficile pour les membres existants du personnel de les entraîner compte tenu de leurs propres contraintes en matière de ressources, et le service est donc vulnérable aux procès potentiels et aux autres plaintes relativement aux niveaux d'entretien. Cela dissuade également les employés existants de suivre une formation officielle.

b. Manque d'espace

L'équipe existante travaille principalement à partir du garage situé dans le district commercial de Rockland. Toutefois, au cours des dernières années, la Cité a loué les bureaux constituant la partie intérieure du garage à la banque alimentaire locale et à une banque de vêtements. Cela a entraîné les problèmes suivants :

- i. Un manque d'espace de bureau : En fait, il n'y a d'espace de bureau officiel pour aucun membre de l'équipe, ainsi ils doivent manger leur dîner dans la cour et il y a un manque général d'organisation et de coordination et de classement de notes.
- ii. Un manque d'espace d'entreposage : le personnel a besoin d'entreposage intérieur pour les camions, les machines et d'autres équipements. Sans accès à cet espace, l'équipement a dû être entreposé à l'intérieur d'autres emplacements dans la Cité (voir les problèmes associés qui s'ensuivent), et dans certains cas à l'extérieur, ce qui n'est pas propice pour les exigences d'entretien et de soins à long terme relatives à l'équipement.

c. Multiples emplacements pour l'entreposage

À l'heure actuelle, l'équipe travaille principalement à partir du garage situé dans le district commercial de Rockland. Cet espace ne satisfait pas à leurs besoins en ce qui concerne a.) l'espace en général, et b.) l'espace intérieur. Pour cette raison, elle a commencé à conserver l'équipement à tout emplacement appartenant à la Cité où l'on trouve de l'espace d'entreposage.

Cela entraîne les problèmes suivants :

- i. Pertes d'efficacité associées au fait que l'équipement est dispersé à différents emplacements de la Cité. De plus, comme il n'y a pas d'emplacement désigné pour chaque équipement, les membres de l'équipe ne sont pas toujours entièrement sûrs de l'endroit où se trouve un outil ou une machine.
- ii. Le fait qu'ils doivent entreposer de l'équipement à l'extérieur alors qu'il devrait réellement se trouver à l'intérieur, dans un endroit protégé, réduit la durée de vie des machines.

d. Pénurie de main-d'œuvre

L'équipe est composée de cinq travailleurs à temps plein. Cela n'a pas changé depuis 1998 en dépit de la charge de travail croissante. Trois de ces employés sont syndiqués depuis plus de 20 ans et ont donc droit à cinq semaines de vacances par an. Ainsi, six mois de travail par an sont perdus. En général, l'équipe est d'accord pour dire qu'elle ne compte pas assez de membres pour effectuer toutes les tâches requises. La contrainte est particulièrement importante en hiver, car ils perdent un employé pour l'exploitation des aréas. Cela entraîne les problèmes suivants :

- i. Souvent, les réparations ne sont effectuées que lorsque les problèmes deviennent un danger pour la sécurité.
- ii. L'entretien et les modernisations réguliers ne sont pas effectués, ce qui réduit la durée de vie des installations et des infrastructures.
- iii. Les installations plus anciennes deviennent relativement peu attrayantes, car l'équipe n'a pas de temps à consacrer à l'entretien « esthétique ». Un exemple est l'aréna de Clarence Creek, qui, selon l'équipe, avait besoin d'être repeint depuis au moins dix ans; toutefois, ce travail n'a été effectué que récemment.
- iv. Un manque de formation : parce qu'il n'y a pas suffisamment de temps, le personnel ne suit aucune formation.

e. Compressions budgétaires

Empiriquement, l'équipe a indiqué que le budget d'entretien a diminué au cours des dernières années. Cela signifie que tout entretien « non urgent » est reporté. Le manquement à effectuer l'entretien annuel des installations et des infrastructures cause un problème lorsqu'elles finissent par tomber en panne en raison d'un manque d'entretien régulier.

Un examen des municipalités de taille comparable révèle que les Services communautaires comptent relativement moins de membres du personnel pour s'acquitter de leurs responsabilités. Il faut également noter que Clarence-Rockland est plutôt unique, car l'équipe d'entretien qui sert les bâtiments récréatifs et les installations extérieures sert également les installations de garde d'enfants de la Cité. Pour cette raison, le personnel et son budget sont exploités au maximum par rapport à des communautés de taille comparable. Bien que des données concrètes sur le nombre exact d'employés par rapport aux responsabilités spécifiques ne soient pas disponibles, il est clair que la répartition des responsabilités du personnel des Services communautaires entre les installations récréatives, les services de garde et le transport est plutôt unique.

Toutefois, la pénurie perçue de ressources est également exagérée en raison de l'absence d'une hiérarchie et d'une organisation internes claires. Cela entraîne une perte de temps et de ressources qui pourraient être utilisés de façon plus efficace.

Nous fournissons dans la section 3 des recommandations à cet égard concernant l'amélioration de l'organisation interne et l'harmonisation des effectifs.

3 Recommandations

3.1 La vision :

Une communauté dynamique, qui tire parti des actifs naturels et bâtis de notre communauté et de nos hameaux ruraux pour offrir aux résidents et aux visiteurs ce qu'il y a de mieux en matière d'expériences récréatives intérieures et extérieures.

3.2 La mission :

Maximiser la capacité des installations et des services récréatifs de haute qualité pour appuyer le développement résidentiel et économique.

3.3 Principes directeurs :

A : Tirer parti des loisirs pour bâtir une communauté en santé

- En reconnaissant le rôle joué par la récréation pour favoriser les modes de vie sains et les interactions sociales, la Cité s'efforcera de s'assurer que les services sont fournis, entretenus et améliorés convenablement.
- La Cité encouragera la participation dans les sports à tous les âges, ainsi que la poursuite de modes de vie sains et actifs.
- La Cité facilitera la santé et le bien-être grâce à des occasions récréatives passives et actives, qui permettent aux résidents de maximiser la participation aux activités récréatives dans leur vie quotidienne.

B : Rendre les activités récréatives accessibles pour tous

- Les Services communautaires continueront à explorer et à mettre en œuvre des façons d'éliminer les obstacles qui pourraient empêcher les résidents de participer aux activités récréatives. Cela inclut, notamment, les obstacles physiques, financiers et sociaux qui pourraient être portés à l'attention de la Cité.
- Les Services communautaires travailleront afin de s'assurer que tous les résidents, urbains et ruraux, bénéficient d'un accès équitable à des activités récréatives officielles et non structurées, tout en reconnaissant la distribution existante des installations et les demandes de centralisation des fonctions.
- La Cité sera proactive en matière de planification active des transports et d'investissement dans les infrastructures qui connectent les résidents à la programmation et aux installations récréatives, tout en faisant la promotion du transport actif comme mode de déplacement.
- La Cité jouera un rôle actif pour favoriser les partenariats, dans le but de développer des occasions pour les jeunes de participer à des activités organisées et à des activités non organisées au sein de la communauté où ils habitent.
- Avec la croissance de la population des adultes plus âgés et des personnes âgées, la Cité travaillera avec ses partenaires pour élargir la gamme de programmes et de

services de loisirs actifs et sociaux mis à la disposition de ce groupe d'âge.

- La Cité veillera à ce que des espaces suffisants dans les installations et une allocation suffisante de temps et de programmes soient offerts à un coût abordable pour permettre la participation.
- La Cité continuera à investir dans des installations récréatives intérieures et extérieures à l'échelle du voisinage, en plus d'installations à l'échelle régionale, afin de fournir une gamme diversifiée d'occasions récréatives passives et actives à tous les résidents.

C : S'ouvrir à l'environnement naturel

- La Cité continuera à s'ouvrir à son environnement naturel et à développer les occasions fournies par ces actifs, par l'entremise de l'examen d'options d'aménagement qui conservent les habitats sensibles, tout en élargissant les occasions pour les résidents d'en bénéficier dans le cadre d'activités récréatives passives et actives.
- La Cité cherchera à maximiser l'utilisation publique de ses parcs et de ses actifs riverains grâce à des festivals et des événements.
- La Cité encouragera l'aménagement qui facilite l'utilisation du secteur riverain de Clarence-Rockland, de ses sentiers et des autres environnements naturels à des usages récréatifs passifs et actifs, et accordera la priorité à de tels projets.

D : Encourager les alliances et les partenariats positifs

- Lorsque cela est approprié, la Cité cherchera à conclure des partenariats avec d'autres fournisseurs du secteur public, du secteur communautaire et du secteur privé afin de faciliter la prestation d'une gamme variée de services récréatifs.
- Les Services communautaires reconnaissent la valeur des partenariats pour l'aménagement des installations, l'exploitation et le développement de programmes. Le service s'efforcera d'assurer l'utilisation la plus efficace des ressources de la Cité afin de maximiser toutes les occasions de développement de partenariats avec d'autres municipalités, des conseils scolaires et d'autres institutions.
- La Cité s'efforcera de conserver les partenariats fructueux existants avec des partenaires et des exploitants de programmation des activités récréatives, et de rechercher des occasions mutuellement bénéfiques de les développer.
- La Cité continuera à fournir un ensemble principal de festivals et d'événements qui plaisent à un large éventail de résidents et qui attirent des visiteurs à Clarence-Rockland. La Cité adoptera un rôle de facilitateur afin d'aider les membres de la communauté qui ont besoin de soutien pour fournir des événements plus spécialisés.

E : Fournir l'infrastructure nécessaire

- La Cité s'efforcera d'assurer la prestation et l'entretien d'infrastructures récréatives qui satisfont aux besoins de la communauté et qui reflètent la diversité des intérêts, des âges et des capacités.
- La Cité continuera à maintenir des normes strictes en matière d'entretien des installations et effectuera une planification efficace du remplacement des installations et des infrastructures, selon ce qui est requis au fil du temps.
- La Cité continuera à travailler avec des partenaires d'exploitation afin que les installations qui lui appartiennent soient entretenues conformément à ses normes, et que les opérateurs continuent à exploiter les installations appartenant à la Cité de façon financièrement responsable, y compris en planifiant des réserves et en y cotisant, le cas échéant.

F : Prestation de services efficace et efficiente

- La Cité s'efforcera de fournir un niveau élevé de service à la clientèle et d'entretien des installations à la communauté, qui est sensible aux besoins actuels et futurs.
- La Cité, grâce à son rôle de principal coordinateur du système local de loisirs, veillera à ce que les outils, les ressources et les soutiens requis soient disponibles pour que des occasions récréatives soient fournies de manière efficiente et efficace.

3.4 Buts et objectifs

But 1 : Favoriser la santé, le bien-être et la vie active

Objectifs :

- Encourager l'activité physique comme mode de vie et la qualité de vie par l'entremise de la programmation.
- Offrir des occasions de participer à des activités récréatives à tous les membres de la communauté, quels que soient leur âge, leurs capacités, leur ethnicité et leur revenu.
- Veiller à ce que cela soit réalisé dans le centre urbain et dans les communautés rurales de la Cité.

But 2 : Maximiser l'accès aux activités, aux programmes et aux événements à vocation communautaire et récréative.

Objectifs :

- Développer la programmation officielle des activités récréatives dans les hameaux ruraux de la Cité, afin que tous les résidents aient un accès équitable aux occasions récréatives.
- Tirer parti de partenariats nouveaux et existants afin d'augmenter la programmation des activités récréatives dans chacune des communautés de la Cité.
- Fournir des installations qui offrent des occasions pour des activités récréatives toute l'année, en reconnaissant la confluence entre les activités extérieures et les espaces intérieurs complémentaires.

- Améliorer l'accès à la programmation des activités récréatives grâce à la conception d'installations accessibles et la prestation de programmes et d'équipements appropriés pour les personnes ayant des besoins spéciaux.
- Développer un ensemble principal de festival et d'événements qui ciblent un large éventail de résidents et de visiteurs à Clarence-Rockland, tout en fournissant un soutien aux groupes qui cherchent à fournir des événements qui ciblent des groupes démographiques spécifiques.

But 3 : Cibler les enfants et les jeunes grâce aux activités récréatives

Objectifs :

- Encourager une vie saine et active pour les enfants et les jeunes en offrant une gamme de services récréatifs. Cela devrait accorder la priorité au développement des programmes offerts aux adolescents (de 13 à 18 ans).
- Investir dans une infrastructure récréative traditionnelle et non traditionnelle, qui encourage la participation des jeunes à l'exercice physique et au sport dans les communautés constitutives de la Cité.

But 4 : Accorder la priorité aux occasions récréatives extérieures et les améliorer grâce à l'aménagement de sentiers, de pistes cyclables et de parcs

Objectifs :

- Investir dans les parcs actuels afin d'améliorer leur utilité pour les membres de la communauté.
- Améliorer l'aménagement et l'utilisation de sentiers multifonctionnels afin de permettre une gamme d'activités récréatives passives et actives.
- Mettre en relation les résidents ruraux avec des occasions récréatives dans les communautés rurales de la Cité.
- Améliorer les connexions entre les sentiers existants afin de relier toutes les zones de la communauté.
- Fournir une norme d'aménagement uniforme pour les pistes cyclables dans toute la Cité.
- Améliorer le niveau de service dans les parcs et les espaces ouverts de Clarence-Rockland, afin de fournir des expériences récréatives passives et actives de qualité supérieure aux résidents de tous les âges.
- Travailler avec les développeurs pour augmenter la qualité et la variété des infrastructures dans les parcs nouveaux et existants.

But 5 : Investir dans le secteur riverain de la Cité en tant que projet à long terme touchant plusieurs générations

Objectifs :

- Améliorer l'accès du public au secteur riverain de la Cité en tant qu'actif pour les loisirs et les activités récréatives.
- Améliorer la connectivité le long du secteur riverain de la Cité afin de développer des occasions d'apprécier cet actif de façon passive.
- Tirer parti de nouveaux aménagements pour augmenter le nombre de terrains dont la Cité est propriétaire le long de la rivière des Outaouais.

But 6 : Renouvellement des installations et investissement

Objectifs :

- Maximiser l'utilisation des actifs existants grâce à des investissements dans les améliorations et le renouvellement. Cela nécessite une comparaison entre les coûts et les avantages du renouvellement des installations et ceux qui sont requis pour de nouvelles constructions.
- Étudier toutes les occasions d'aménagement d'infrastructures récréatives en tirant parti des programmes de financement qui existent au niveau fédéral, provincial ou autre.
- Assurer la planification des immobilisations à long terme pour le renouvellement des infrastructures en tant que principe de durabilité opérationnelle.

- Soutenir des investissements dans des installations qui améliorent les occasions pour les usages polyvalents ou les usages alternatifs, afin d'améliorer l'utilisation et la génération de revenus.
- Assurer un investissement efficace dans des infrastructures récréatives modernes qui maximisent les avantages pour les résidents et les visiteurs.
- Veiller à ce que les Services communautaires aient suffisamment de ressources pour entretenir tous les actifs récréatifs qui appartiennent à la Cité selon des normes strictes afin d'assurer leur utilité continue pour les résidents.
- Veiller à ce que les Services communautaires maximisent l'efficacité avec laquelle ils utilisent leurs ressources pour exploiter et maintenir l'inventaire d'actifs récréatifs de la Cité.

But 7 : Soutenir et encourager l'accès aux installations et aux programmes pour tous les résidents, et créer des partenariats dans ce but

Objectifs :

- Maintenir et développer les partenariats fructueux existants avec les exploitants d'installations afin de fournir un accès à une vaste gamme d'installations et de programmes récréatifs.
- Rechercher constamment de nouvelles façons de développer des programmes pour les résidents ruraux, en partenariats avec les conseils scolaires, les sociétés

récréatives, les exploitants, les organismes sans but lucratif et d'autres organismes.

- Examiner des options flexibles en matière de programmes pour améliorer la participation des résidents ruraux aux activités récréatives (p. ex., programmes mobiles).
- Développer la gamme de programmes pour les aînés afin d'inclure des activités sociales et des activités plus actives.
- Identifier des occasions potentielles de travailler avec les développeurs pour augmenter l'accès aux aires de parc, aux sentiers et aux infrastructures extérieures, dans le cadre du processus d'aménagement.

3.5 Recommandations relatives aux installations récréatives intérieures

3.5.1. Glace intérieure

Recommandation 1 : *Surveiller l'utilisation de la glace intérieure aux arénas de Clarence-Rockland et de Clarence Creek en fonction de l'utilisation maximale (obtenue régulièrement d'année en année). Selon les prévisions de croissance, une aire de glace supplémentaire serait requise légèrement après la durée du plan, au-delà de l'horizon de planification actuel. De plus, pendant la durée de ce plan et compte tenu de la croissance démographique prévue, faire faire le travail nécessaire pour permettre une nouvelle surface de glace intérieure avant la date à laquelle la population de la Cité atteindra une norme de 1 glace intérieure par 11 000 résidents.*

La Cité devra identifier la forme la plus appropriée pour une nouvelle aire de glace. Conditionnellement à ce que l'aréna Jean Marc Lalonde soit mis hors service en tant qu'installation de surface de glace, les options suivantes sont disponibles :

- *bâtir autour de l'aréna de Clarence Creek; investir dans les alentours et donner une nouvelle vie à un actif plus vieux; OU*
- *construire un nouvel aréna à deux aires de glace et mettre hors service l'aréna de Clarence Creek.*

Justification : Bien que l'utilisation de l'aréna de Clarence-Rockland soit relativement bonne, celle de l'aréna de Clarence Creek est considérablement inférieure. Clarence Creek aurait une occasion de jouer un rôle plus pour satisfaire les besoins en matière de glace des résidents de Clarence-Rockland, particulièrement compte tenu de son emplacement central au sein de la municipalité.

L'aréna de Clarence Creek devrait satisfaire aux besoins croissants en matière de glace associés à la croissance démographique prévue; toutefois, la Cité devra surveiller l'utilisation et commencer à planifier l'aménagement d'une quatrième aire de glace intérieure une fois que l'utilisation dans les deux arénas s'approchera de la capacité aux heures de pointe.

Recommandation 2 : *Mettre hors service l'aréna Jean Marc Lalonde et identifier des occasions de la transformer en installation récréative intérieure non fondée sur la glace, fournissant des occasions de s'adonner à une gamme d'activités sportives et récréatives.*

Justification : Le bâtiment de l'aréna Jean Marc Lalonde (JML) est en bon état physique et pourrait accueillir l'espace requis pour les sports et les activités récréatives. De plus, le bâtiment est situé au centre-ville de Rockland, à proximité des écoles et d'autres infrastructures récréatives. Les dimensions de l'ancienne surface de glace sont propices à une transformation en installation de sport intérieure mixte.

Cependant, il est important de noter que l'aréna JML reste actuellement une option viable pour satisfaire les besoins futurs de la Cité en matière de glace. Ainsi, les pour et les contre du réaménagement de ce bâtiment à d'autres fins qui élimineraient sa capacité à satisfaire aux besoins futurs en matière de glace doivent être soupesés attentivement.

Recommandation 3 : Conclure un partenariat avec les conseils scolaires locaux afin de partager le coût de la transformation de l'aréna Jean Marc Lalonde en installation récréative intérieure non fondée sur la glace.

Justification : Les conseils scolaires locaux ont pris contact avec la Cité en indiquant qu'ils avaient besoin de gymnases supplémentaires pour les cours d'éducation physique, dans le contexte du nombre croissant d'inscriptions. L'aréna Jean Marc Lalonde est situé à proximité de quatre écoles locales, et est donc en bonne position pour servir de gymnase supplémentaire pour les conseils scolaires.

3.5.2. Centres communautaires

Recommandation 4 : Effectuer l'entretien nécessaire dans les salles communautaires existantes afin d'améliorer leur attrait pour les réservations.

Justification : Les centres communautaires de la Cité constituent des points centraux à l'intérieur des communautés respectives qui répondent à des besoins importants sur le plan civique et social. À l'heure actuelle, ces installations sont sous-utilisées. La priorité devrait être accordée aux problèmes d'entretien des salles communautaires Clarence Creek et Jean Marc Lalonde afin de s'assurer que ces installations continuent de fonctionner à leur plein potentiel.

Recommandation 5 : Ne pas planifier des salles communautaires supplémentaires pendant la durée du plan.

Justification : La croissance démographique prévue devrait avoir lieu principalement dans le centre urbain de Rockland. Les communautés rurales ne devraient connaître qu'une croissance démographique minimale pendant la durée du plan. La consultation effectuée dans le cadre du présent plan directeur n'a identifié aucun souhait pour des salles communautaires supplémentaires dans les deux communautés qui n'en ont aucune, à savoir Clarence Point et Cheney. Les membres de ces communautés semblent satisfaits de se rendre dans les communautés voisines pour utiliser ces installations.

Recommandation 6 : Tirer parti du partenariat réussi de la Cité avec le YMCA-YWCA de Clarence Rockland afin d'étendre la programmation aux salles communautaires rurales.

Justification : La municipalité a transféré la responsabilité de la programmation des activités récréatives à Clarence-Rockland pour les groupes autres que les usagers au YMCA-YWCA de la région de la capitale. Le YMCA possède les compétences et les ressources nécessaires pour fournir des programmes dans les salles communautaires rurales.

La municipalité finance l'exploitation et l'entretien des salles communautaires – l'absence de programmes est une occasion ratée d'améliorer l'utilisation de ces actifs.

Recommandation 7 : *Si un partenariat avec le YMCA-YWCA de Clarence Rockland n'est pas conclu, la Cité devrait évaluer de façon proactive des options en matière de programmes dans les salles communautaires rurales.*

Justification : La municipalité finance l'exploitation et l'entretien des salles communautaires – l'absence de programmes est une occasion ratée d'améliorer l'utilisation de ces actifs.

Recommandation 8 : *Fournir aux comités de loisirs le droit de premier refus pour les réservations des salles communautaires de la Cité.*

Justification : Bien qu'il soit important d'étendre l'utilisation des salles communautaires de la Cité à une programmation des activités récréatives plus structurée, il est également essentiel qu'elles conservent leur fonction actuelle d'espaces de rassemblement social dans les communautés locales. Par conséquent, pour que les comités récréatifs locaux puissent continuer à développer des liens sociaux au sein de leur communauté, ils devraient avoir un droit de premier refus pour les réservations au fur et à mesure que la Cité et

le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland entament la programmation plus active de ces installations.

3.6 Recommandations relatives aux installations récréatives extérieures :

3.6.1. Terrains de balle

Recommandation 9 : *Investir dans une installation à deux terrains de balle sur la durée du plan pour faciliter les matchs dans le cadre de ligues et de tournois. Cela pourrait être associé à des terrains de soccer de taille réglementaire pour répondre au nombre croissant d'inscriptions au soccer.*

Justification : Les sports de balle deviennent de plus en plus populaires à Clarence-Rockland, et ils sont particulièrement populaires dans les communautés rurales de la Cité, là où il n'y a pas d'accès local immédiat à d'autres installations récréatives. Un terrain de balle double facilitera la croissance des ligues existantes et permettra à la Cité d'être hôte de tournois et de compétitions. L'idéal serait que l'installation fasse partie d'un complexe qui inclurait un terrain couvert en gazon.

Recommandation 10 : *La Cité devrait constituer une réserve foncière proactive sur la durée du plan pour l'aménagement d'une installation à deux terrains de balle, pouvant être associés à des terrains de soccer de taille réglementaire.*

Justification : L'aménagement d'une installation à deux terrains de balle et de terrain de jeux associés nécessitera un investissement considérable dans des terrains. Dans le contexte de nouveaux aménagements résidentiels prochains, la planification proactive de

ce terrain devrait être effectuée, par l'entremise d'un processus de réserve foncière, au fur et à mesure de l'aménagement.

3.6.2. Terrain de soccer

Recommandation 11 : *La Cité devrait envisager l'aménagement d'un complexe intégré et soccer et de base-ball en tant que projet ambitieux à long terme. Le complexe devrait inclure un terrain couvert en gazon, en plus de deux terrains de balle. Cela nécessitera l'établissement d'une réserve foncière et une planification pendant la durée du plan.*

Justification : Le soccer et le base-ball sont des sports à popularité croissante à Clarence-Rockland. Ils constituent également une solution de rechange viable aux activités récréatives et aux sports plus coûteux. Une installation intérieure de soccer permettra aux athlètes locaux de s'entraîner toute l'année et de rivaliser avec d'autres ligues de la région. Un terrain de balle double permettra à la Cité d'augmenter le nombre d'inscriptions au base-ball selon la demande latente, et d'organiser des tournois.

3.6.3. Terrain de tennis

Recommandation 12 : *Entretien des terrains de tennis existants conformément à des normes de jeu acceptables sur la durée du plan, conformément au plan de gestion des actifs de la Cité.*

Justification : La Cité est bien servie par les terrains de tennis, selon les normes fondées sur une population comparable. La consultation publique n'a révélé aucun besoin insatisfait pour des terrains de tennis pendant la durée du plan.

3.6.4. Aires de jeux d'eau / Parcs à jets d'eau

Recommandation 13 : *Procéder à l'installation d'une aire de jeux d'eau à Bourget en 2016.*

Justification : L'installation d'une aire de jeux d'eau à Bourget harmonisera la Cité de Clarence-Rockland avec les normes de communautés comparables, en plus d'améliorer l'accès à ces installations pour les résidents ruraux.

Recommandation 14 : *Procéder à l'installation d'une aire de jeux d'eau à Clarence Creek à court terme.*

Justification : L'installation d'une troisième aire de jeux d'eau, à Clarence Creek, permettra à la Cité d'atteindre les normes de communautés comparables, en plus d'augmenter l'accès à ces installations pour les résidents ruraux.

Recommandation 15 : *Surveiller l'usage communautaire et les souhaits énoncés pour des aires de jeux d'eau, avec l'option d'inclure une quatrième aire de jeux d'eau près de la fin de la durée du plan – pourrait faire partie du parc du groupe régional ou de l'aménagement riverain.*

Justification : L'installation d'une deuxième aire de jeux d'eau à Rockland près de la fin de la durée du plan améliorerait l'accès à ces installations pour les résidents qui habitent dans le centre urbain croissant de Rockland.

3.6.5. Secteur riverain

Recommandation 16 : Procéder à l'aménagement riverain prévu financé par les droits d'aménagement, toutefois mettre l'accent sur l'analyse des contraintes plutôt que sur la conception.

Justification : La communauté souhaite clairement améliorer l'accès aux infrastructures du secteur riverain de la Cité. La vision de la communauté pour le secteur riverain a été formulée clairement lors de la consultation effectuée pour le présent plan directeur (fournie sous pli distinct). La Cité a consacré des fonds de son budget financé par les frais d'aménagement pour faire avancer le processus d'amélioration de l'accès public au secteur riverain, lesquels seraient utilisés rapidement par l'entremise d'un exercice de conception. À la place, le présent plan directeur recommande que ces fonds soient utilisés pour identifier les obstacles à l'aménagement, ce qui permettrait alors de guider un exercice de conception plus concret.

Recommandation 17 : Axer l'aménagement riverain sur la zone riveraine de Rockland et les liens avec le centre urbain : Effectuer un exercice de planification secondaire afin d'examiner les problèmes de connectivité avec la zone riveraine en traversant la route de comté 17.

Justification : L'aménagement riverain à Rockland représente une occasion d'examiner l'amélioration de la connectivité entre le bord de l'eau et les quartiers en développement au nord de la route de comté 17 et le centre urbain plus large de Rockland.

3.6.6. Pistes cyclables

Recommandation 18 : L'aménagement de pistes cyclables devrait être fait par phases, et la première phase comportera des connexions dans le centre urbain. Les connexions rurales aux pistes cyclables urbaines devraient constituer la deuxième phase de l'aménagement.

Justification : Il y a davantage d'occasions de créer des liens grâce aux pistes cyclables dans le centre urbain de Rockland : Cette phase nécessitera probablement moins d'investissements et pourrait être utilisée par un plus grand nombre de cyclistes que des pistes cyclables rurales. Les pistes cyclables urbaines devraient alors constituer une base sur laquelle des connexions avec les régions rurales pourront être réalisées.

Recommandation 19 : L'aménagement de pistes cyclables rurales devrait cibler le sentier existant dans les comtés unis.

Justification : Pour être un investissement efficace, tout aménagement de pistes cyclables doit tirer parti de l'infrastructure existante.

Recommandation 20 : Procéder à l'investissement connexe dans les pistes et les réseaux cyclables, conformément à l'étude de base DC.

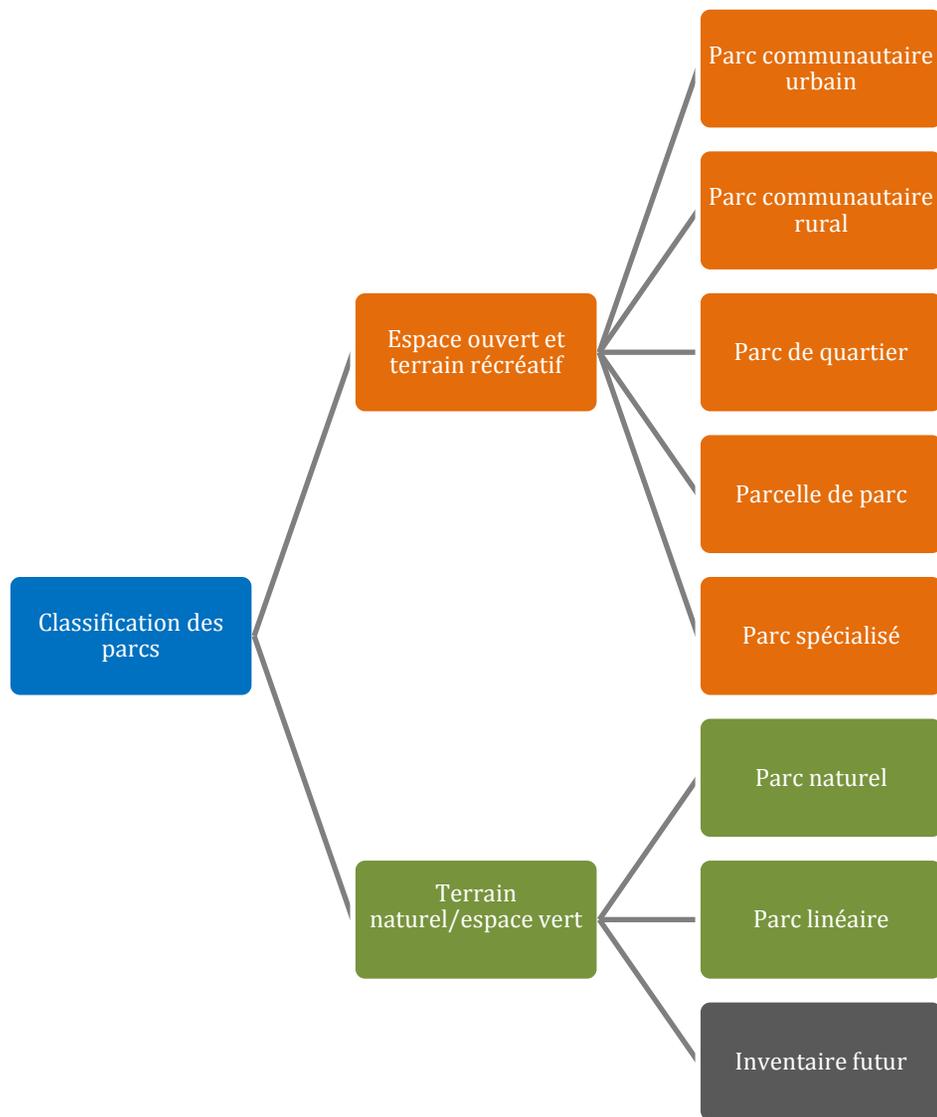
Justification : Ces fonds ont été réservés à cette fin, et la consultation réalisée dans le cadre du présent plan directeur a indiqué une demande claire pour ces services.

3.6.7. Parcs

Recommandation 21 : *Adopter un système de classification des parcs dans le cadre du processus du plan directeur.*

Justification : À l'heure actuelle, la Cité de Clarence-Rockland ne possède pas de système de classification des aires de parc pour guider les exercices futurs de planification de parcs. Les systèmes de classification des aires de parc servent d'outil de référence pour guider la Cité lors de l'aménagement de nouveaux parcs et d'investissements dans des parcs existants qui ne répondent peut-être pas à la totalité des besoins communautaires, afin qu'ils atteignent leur plein potentiel.

Grâce à un examen de l'inventaire des aires de parc existantes de la Cité et des espoirs du personnel relativement au système de parcs, nous recommandons l'adoption du système suivant de classification des parcs :



Parc communautaire urbain :

Inclut : Une gamme d’usages récréatifs passifs et actifs, y compris des activités intérieures et extérieures. Peut contenir des installations récréatives intérieures telles que des arénas et des salles communautaires, et des infrastructures extérieures telles que des terrains sportifs et des terrains de balle.

Sert : Tous les résidents de la Cité.

Taille : Selon la configuration.

Exemple : Parc Simon

Parc communautaire rural :

Inclut : Une gamme d’usages récréatifs passifs et actifs, y compris les terrains de sport et d’autres installations sportives particulières. Peut inclure une salle communautaire ou un aréna.

Sert : Principalement les résidents de la communauté rurale dans laquelle il est situé.

Taille : Selon la configuration.

Exemple : Parc Bernard Valiquette (Bourget)

Parc de quartier :

Inclut : Installations récréatives passives et actives – principalement à l’extérieur, pour un usage quotidien plutôt que pour les compétitions. p. ex., terrain de jeux.

Sert : Voisinage local (dix minutes à pied).

Taille : Environ 1 à 3 ha.

Exemple : Parc Deschamps

Parcelle de parc :

Inclut : Infrastructure passive seulement.

Sert : Voisinage local.

Taille : Généralement, une seule parcelle irrégulière ou de petite taille.

Exemple : Parc Heritage sur la rue Laurier.

Parc spécialisé :

Inclut : Usages spécialisés que l’on ne trouve pas dans d’autres parcs, tels qu’un parc spécialisé, des jardins communautaires, un point de mise à l’eau, etc.

Sert : Tous les résidents de la Cité.

Taille : Selon les infrastructures qu’il contient.

Exemple : Parc Du Moulin, parc à chiens.

Parc naturel :

Inclut : Terrain important sur le plan environnemental. L’aménagement est généralement limité à des sentiers.

Sert : Tous les résidents de la Cité.

Taille : Selon la configuration.

Exemple : Parc naturel Lavigne

Parc linéaire :

Inclut : Sentiers ou pistes cyclables.

Sert : Tous les résidents de la Cité, et des visiteurs dans certains cas.

Taille : Selon la configuration.

Exemple : Sentier récréatif Prescott-Russell.

Recommandation 22 : Adopter les cibles suivantes en matière de provisions pour les aires de parc pendant la durée du plan.

Type de parc	Cible suggérée en matière de provision
Parc communautaire urbain	0,5 ha par 1 000 résidents urbains. (Norme actuelle : 0,37)
Parc communautaire rural	1 par communauté rurale.
Parc de quartier	1 à dix minutes de marche pour tous les quartiers résidentiels qui ne sont pas servis par un parc communautaire urbain ou rural. Devrait inclure les infrastructures typiques pour un espace de jeux.
Parcelle de parc	Là où les terrains détenus par la municipalité sont trop petits pour permettre l'aménagement d'infrastructures. Des parcelles de cette nature ne doivent pas être recherchées activement lors du processus de lotissement.
Parc spécialisé	Là où il y a une demande pour des installations spécialisées.
Parc naturel	Aménagé là où le terrain acquis est important sur le plan environnemental, à la discrétion de la municipalité.
Parc linéaire	Là où il y a une demande pour l'acquisition de parcelles.

Voici les recommandations spécifiques relatives aux communautés et aux aires de parc :

Recommandation 23 : *Identifier les options pour l'aménagement d'un parc communautaire urbain dans le développement du groupe régional.*

Justification : Une pratique exemplaire en matière de provision d'aires de parc urbaines correspond à 0,5 ha de parc communautaire urbain par 1 000 résidents. Le parc Simon sert actuellement la municipalité à cet égard; toutefois, au fur et à mesure que le centre urbain de Rockland se développe et s'éloigne du centre-ville traditionnel, il existe une occasion d'améliorer le niveau actuel de provision et de créer un deuxième parc communautaire urbain au sein de l'aménagement du Groupe régional. Le concept de ce développement est un village urbain ayant des connexions avec le bord de l'eau, se prêtant à un emplacement pour un deuxième parc communautaire urbain.

Recommandation 24 : *Procéder à l'installation d'une aire de jeux d'eau dans le parc Bernard Valiquette.*

Justification : La Cité a affecté des fonds pour ce projet et il existe une demande claire pour cette installation à Bourget.

Recommandation 25 : *Surveiller les exigences pour un parc de quartier supplémentaire, si des subdivisions supplémentaires sont approuvées à l'extérieur des limites actuelles de la communauté.*

Justification : Bourget est actuellement bien servie en ce qui concerne les parcs de quartier; toutefois, si des développements supplémentaires ont lieu à l'extérieur de la frontière actuelle de la communauté, les nouveaux résidents seraient probablement

insuffisamment servis relativement à un accès proche aux infrastructures des parcs de quartier.

Recommandation 26 : *Entretenir le parc Cheney. Tenir compte de l'ajout d'infrastructures pour les enfants de moins de 10 ans; p. ex., aire de jeux d'eau ou planchodrome, à moyen terme.*

Justification : Selon les normes fondées sur la population et l'accès aux infrastructures récréatives à l'échelle du quartier, Cheney est bien servie. La communauté souhaite obtenir des infrastructures supplémentaires dans ce parc pour servir les enfants de moins de 10 ans.

Recommandation 27 : *À l'heure actuelle, Clarence Creek est bien servie par des parcs. La Cité devrait surveiller l'aménagement du lotissement futur afin d'évaluer les exigences pour des parcs de quartier supplémentaires.*

Justification : Le processus de lotissement futur ajouterait des résidents à Clarence Creek à l'écart de la limite traditionnelle de peuplement. Ainsi, les nouvelles résidences pourraient être situées trop loin des infrastructures de parc existantes à l'échelle du quartier.

Recommandation 28 : *Procéder à l'aménagement du parc Mountainview à Clarence Point en tant que parc de quartier.*

Justification : Ce parc permettra d'améliorer l'accès aux infrastructures à l'échelle du quartier pour les résidents de Clarence Point et est déjà prévu dans le budget d'immobilisations de la Cité.

Recommandation 29 : *Évaluer la faisabilité de la fourniture d'un planchodrome au parc Hammond pendant la durée du plan.*

Justification : Hammond est bien servie par des parcs. Le développement futur dans le lotissement JML sera bien servi par le parc actuel. Les résidents ont indiqué que le parc n'avait pas suffisamment d'infrastructures pour les jeunes plus âgés.

Recommandation 30 : *Maintenir la relation avec le conseil scolaire qui permet au public d'accéder au terrain de balle et au terrain de balle de Saint Pascal-Baylon et de les utiliser.*

Justification : L'entente actuelle assure un accès public aux infrastructures récréatives qui servent un rôle important tant pour les résidents de Saint Pascal Baylon que pour les groupes d'usagers de la Cité qui utilisent ces installations.

Recommandation 31 : *Évaluer l'intérêt public pour des installations supplémentaires derrière le centre communautaire à Saint Pascal Baylon.*

Justification : Les infrastructures communautaires à Saint Pascal Baylon sont actuellement concentrées près du terrain de balle de Saint Pascal Baylon. Il y a un terrain d'une bonne taille derrière le centre communautaire local, mais il ne sert actuellement qu'à des terrains pour jeu de fers. La Cité devrait vérifier l'appétit local pour des infrastructures supplémentaires à cet endroit qui ne dupliquent pas les infrastructures qui existent déjà dans la communauté.

Recommandation 32 : *Procéder au développement du concept de Morris Village et de l'aménagement du parc du Regional Group.*

Justification : La provision par tête est inférieure à celle de territoires comparables; toutefois, elle se rattrapera lors de l'aménagement du parc à Morris Village et du lotissement du Regional Group.

Recommandation 33 : *Limiter les investissements dans le parc à chiens actuel, étant donné que le terrain fait l'objet d'un bail de courte durée. Toutefois, fournir les investissements nécessaires pour lui permettre de fonctionner comme parc à chiens pendant la période de location. Travailler avec le comité du parc à chiens afin d'identifier les modernisations requises.*

Justification : Le parc à chiens est sur un bail à court terme et pour cette raison, il ne serait pas prudent d'effectuer des investissements importants dans cette installation. Toutefois, pour que le parc puisse fonctionner comme parc à chiens, il a besoin de certaines infrastructures qu'il ne possède pas à l'heure actuelle. Cela inclut des clôtures et un approvisionnement en eau.

Recommandation 34 : *Identifier un emplacement permanent pour le parc à chiens à court ou moyen terme.*

Justification : Le parc à chiens est une infrastructure appréciée par la communauté. Afin de s'assurer qu'il soit disponible de façon permanente aux résidents, la Cité devra identifier un terrain municipal qui pourra être aménagé en parc à chiens permanent. De plus, un emplacement permanent permettra que des investissements soient effectués pour que les usagers puissent bénéficier d'une expérience fonctionnelle de qualité. Un emplacement permanent devrait permettre les infrastructures suivantes :

- des infrastructures pour les petits chiens et les gros chiens;
- une source d'eau propre;
- des clôtures suffisamment (hautes);
- un éclairage (pourrait être auto-entretenu si l'approvisionnement en électricité n'est pas disponible);
- de multiples poubelles réparties dans le parc;
- une aire couverte en permanence afin d'obtenir de l'ombre;
- des bancs/tables pour les propriétaires.

Recommandation 35 : *Évaluer la demande pour un deuxième parc à chiens pendant la durée du plan.*

Justification : Bien que le parc à chiens soit une infrastructure relativement nouvelle à Clarence-Rockland, il s'est avéré populaire auprès de résidents de toute la municipalité. La Cité devrait évaluer la demande pour un deuxième parc à chiens pendant la durée du plan, en fonction de a.) l'utilisation du parc à chiens actuel et b.) des souhaits de la communauté pour un deuxième emplacement. En fonction de l'appétit du public, ce parc pourrait être situé dans une communauté rurale.

Recommandation 36 : *Remplacer les structures de jeux qui ont atteint la fin de leur cycle de vie conformément au plan de gestion des actifs de la Cité.*

Justification : La Cité a actuellement un plan de gestion des actifs qui identifie les investissements requis dans l'équipement de jeu ou

les remplacements devant être effectués pendant la durée du plan. Cela est fondé sur les pratiques exemplaires des fabricants en ce qui concerne le cycle de vie de remplacement.

Recommandation 37 : *Élaborer une politique sur les parcs qui identifie une utilisation appropriée, les rôles et les responsabilités des autorités, les heures, les exigences en matière de signalisation, les délits et pénalités, etc.*

Justification : La Cité n'a pas actuellement de politique sur les parcs, ce qui réduit sa capacité à réglementer l'utilisation des parcs. Bien que les résidents soient généralement satisfaits des parcs de la Cité, la sûreté et la sécurité étaient des préoccupations qui ont été révélées par la consultation.

Recommandation 38 : *Planifier des structures de jeux appropriées pour les enfants plus jeunes et les enfants plus âgés dans tous les parcs de quartier.*

Justification : Les pratiques exemplaires dans des municipalités comparables dictent que les terrains de jeux devraient fournir des infrastructures pour tous les enfants âgés de moins de 14 ans. Lorsque la Cité révisera annuellement son plan de gestion des actifs pendant la durée du plan, elle devrait s'assurer que tous les terrains de jeux contiennent des structures pour les enfants plus jeunes et les enfants plus âgés.

Recommandation 39 : *Accorder la priorité à des structures de jeux accessibles en fauteuil roulant dans les nouvelles acquisitions.*

Justification : Il n'est pas possible de remplacer toutes les anciennes structures de jeux qui ne sont pas accessibles; toutefois, cela devrait être une priorité au fur et à mesure que la Cité aborde son plan de gestion des actifs et fait l'acquisition de nouvelles structures de jeux.

Recommandation 40 : *Travailler avec le Service d'aménagement du territoire pour réviser le texte des plans officiels afin d'inclure du texte qui permettra à la municipalité de négocier avec les développeurs afin qu'ils contribuent à l'entretien du cycle de vie des structures de jeux et fournissent un financement pour les infrastructures situées dans les parcs.*

Justification : Le plan officiel de la Cité est un outil qui permet à la municipalité de négocier avec les développeurs pendant le processus de lotissement afin de s'assurer que les résidents ont accès à des infrastructures de qualité dans les parcs locaux.

Recommandation 41 : *Adopter une politique de disposition des aires de parc qui identifie le processus par l'entremise duquel la Cité identifierait les aires de parc excédentaires et évaluerait la pertinence de leur disposition.*

Justification : La Cité n'a pas actuellement de politique de disposition des aires de parc, ce qui limite la transparence avec laquelle elle peut identifier et céder les terrains excédentaires.

3.7 Recommandations relatives à la programmation

Recommandation 42 : *Travailler avec les comités de loisirs ruraux pour identifier les priorités relatives à la programmation rurale dans chaque communauté.*

Justification : Un objectif du plan directeur consiste à améliorer l'accès à la programmation des activités récréatives pour les résidents ruraux; toutefois, cela doit être fait en partenariat avec les comités de loisirs ruraux et les groupes d'utilisateurs qui fournissent les programmes existants. Ainsi, la programmation ne sera pas offerte en double et les programmes élaborés reflèteront avec exactitude les besoins des communautés rurales.

Recommandation 43 : *Mettre l'accent sur l'élargissement de la programmation à l'intention des résidents ruraux, en utilisant les salles communautaires comme points d'ancrage.*

Justification : Les salles communautaires sont les lieux de rassemblement centraux au sein des communautés rurales. Elles sont actuellement sous-utilisées, et en tant qu'actifs municipaux, il faudrait en tirer parti lors de l'élargissement de la programmation aux communautés rurales.

Recommandation 44 : *Tirer parti du partenariat réussi de la Cité avec le YMCA afin d'étendre la programmation aux salles communautaires rurales.*

Justification : Jusqu'à maintenant, le partenariat entre le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland et la Cité de Clarence-Rockland a permis aux résidents d'avoir accès à une programmation des

activités récréatives de qualité pour tous les âges. En tant que partenaire de la communauté ayant des connaissances étendues et une grande expérience en matière de programmation des activités récréatives, en général et à l'échelle locale, le YMCA-YWCA est un choix évident à cet égard.

Recommandation 45 : *Identifier des options permettant d'offrir des programmes dans les écoles rurales.*

Justification : Comme les centres communautaires ruraux, les écoles rurales constituent des points de rassemblement centraux pour leurs communautés et sont des actifs sous-utilisés. De plus, la Cité de Clarence-Rockland a historiquement des relations positives avec les conseils scolaires locaux. La Cité devrait étudier l'appétit pour des programmes dans les gymnases des écoles rurales soit directement, soit par l'entremise d'un partenariat avec le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland, les conseils scolaires ou d'autres exploitants qualifiés.

3.8 Recommandations fondées sur les partenariats

Recommandation 46 : *Passer en revue les conventions d'utilisation mixte et les ententes de partenariat existantes lorsqu'elles doivent être renouvelées, afin de s'assurer qu'elles continuent à contribuer de façon positive au système récréatif de Clarence-Rockland.*

Justification : La Cité de Clarence-Rockland a historiquement développé des relations positives et mutuellement avantageuses avec les conseils scolaires locaux. Particulièrement dans les communautés rurales, les conseils scolaires locaux jouent un rôle clé dans la prestation d'espaces récréatifs intérieurs.

Recommandation 47 : *Travailler avec les comités de loisirs locaux afin d'évaluer le potentiel d'étendre la programmation pour les aînés et les jeunes dans les salles communautaires des régions rurales.*

Justification : Les comités de loisirs locaux ont de l'expérience dans la prestation de programmes sociaux à Bourget. Ce rôle pourrait être étendu grâce au développement de comités de loisirs locaux dans d'autres communautés rurales afin d'améliorer l'accès aux programmes locaux.

3.9 Recommandations fondées sur les événements

Recommandation 48 : *Définir un ensemble « fondamental » d'événements que la municipalité est chargée de faciliter.*

Justification : La Cité reçoit tous les ans de multiples demandes de financement et d'exploitation d'activités communautaires. Sans procédure en place pour identifier les événements qui seront appuyés, il y a un manque de transparence. La définition d'un ensemble « fondamental » d'événements que la municipalité est chargée de faciliter permet d'améliorer la transparence du rôle de fournisseur d'événements de la Cité. Les événements fondamentaux devraient être ceux qui s'adressent aux résidents locaux et qui ont le potentiel d'attirer des visiteurs provenant de l'extérieur de Clarence-Rockland.

Recommandation 49 : *Continuer de faciliter, de promouvoir et de faire évoluer les événements fondamentaux existants (p. ex., jour du Canada, défilé du Père Noël et Festival de la rivière des Outaouais).*

Justification : En raison de la popularité de ces événements et de leur capacité à attirer des visiteurs à Clarence-Rockland, la Cité devrait les définir comme événements fondamentaux que les Services communautaires assument la responsabilité de faciliter.

Recommandation 50 : *À l'extérieur des événements fondamentaux définis, la Cité devrait adopter un rôle de facilitateur, aidant les groupes communautaires qui souhaitent organiser des événements.*

Justification : Bien qu'une pénurie de ressources signifie que la Cité ne peut pas appuyer chaque événement qui demande du

financement ou d'autres formes d'aide, le présent plan directeur indique que les Services communautaires ont un rôle clé à jouer pour aider les groupes communautaires qui assument la majorité de la responsabilité pour les événements.

3.10 Recommandations relatives aux frais et aux droits

Recommandation 51 : *Revoir les frais d'utilisation régulièrement, selon la qualité des infrastructures.*

Justification : À l'heure actuelle, le barème des frais d'utilisation semble répondre aux besoins de la municipalité et à ceux des résidents locaux. Il est toutefois essentiel d'effectuer un examen annuel des frais d'utilisation en fonction de la qualité des infrastructures afin de s'assurer qu'ils répondent aux besoins de la municipalité et des résidents.

Recommandation 52 : *Travailler avec le YMCA-YWCA de la région de la capitale afin d'éliminer les obstacles financiers aux non-membres afin de leur permettre d'utiliser les piscines intérieures pendant le jour.*

Justification : Le Complexe récréatif et culturel appartient à la Cité, et le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland exploite les composantes de conditionnement physique et de baignade de ce bâtiment. Comme il s'agit d'une installation appartenant à la Cité, celle-ci doit s'assurer que les résidents aient un accès raisonnable aux programmes aquatiques. Cela peut signifier que la Cité achète au YMCA-YWCA des heures de baignade gratuite une fois par semaine à cette fin.

3.11 Recommandations relatives à l'organisation interne

Recommandation 53 : *Identifier des occasions de travailler avec le syndicat responsable des employés des Services communautaires afin de définir les titres, les rôles et les responsabilités.*

Justification : Les rôles et les responsabilités définis permettent d'améliorer l'efficacité et la reddition des comptes en indiquant clairement qui est responsable de quoi.

Recommandation 54 : *Examiner des options en matière de logiciels de groupe de travail.*

Justification : Les logiciels de groupe de travail permettront d'améliorer l'efficacité et la reddition des comptes associées à l'affectation des tâches d'entretien aux employés.

Recommandation 55 : *Faire évaluer le garage existant. Identifier la valeur du garage existant à des fins de disposition ou de réaffectation à une utilisation municipale différente. Identifier la possibilité de l'achat d'un terrain pour un nouveau garage ou d'un site sur les terrains municipaux existants.*

Justification : Le garage actuel ne répond pas aux besoins des Services communautaires.

Recommandation 56 : *Identifier le rôle potentiel pour un travailleur à temps plein supplémentaire en tant que coordonnateur de projets aux Services communautaires afin d'aider à la prestation des services récréatifs existants. Description : Responsable de la mise en œuvre de projets d'immobilisations futurs. Cela pourrait être fait à l'interne si le personnel est disponible.*

Justification : La structure existante de dotation est clairement sous tension, les problèmes d'entretien étant reportés en raison du manque de personnel. Bien que d'autres recommandations fournies dans la présente section permettent d'améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources, les Services communautaires devraient identifier le rôle que pourrait jouer un employé ETP supplémentaire, et présenter cette proposition au conseil municipal.

Recommandation 57 : *Étudier la faisabilité d'adopter le logiciel de réservation CLASS avec des capacités de réservation en ligne.*

Justification : Le logiciel de réservation CLASS réduira les coûts de main-d'œuvre associés à l'entretien du système actuel de réservations et fournira des renseignements plus détaillés concernant les tendances en matière de réservation des installations.

4 Mise en œuvre

4.1 Échéanciers et affectations budgétaires

Vous trouverez ci-dessous des échéanciers approximatifs et des estimations de coûts ou affectations budgétaires de haut niveau pour les recommandations contenues dans le présent plan directeur. Ces échéanciers sont flexibles et sont approximativement fondés sur la croissance démographique prévue. Les recommandations du plan directeur ont identifié des dates approximatives selon les prévisions démographiques, ainsi que des normes en matière de provisions appropriées.

Le plan directeur est un document flexible et la date des recommandations devrait être révisée annuellement par les Services communautaires en fonction de la croissance démographique réelle et de tout changement de l'utilisation annuelle.

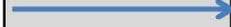
Recommandation	2016 -2017	2018 -2019	2020 -2021	2022 -2023	2024 -2025	2026 -2027	2028 -2029	2030 -2031
Recommandations relatives aux installations récréatives intérieures								
1. Faire faire le travail nécessaire pour permettre une nouvelle surface de glace intérieure avant la date à laquelle la population de la Cité atteindra une norme de 1 glace intérieure par 11 000 résidents.								Le coût variera en fonction du travail requis. Affectation de base pour l'étude de faisabilité et la conception : 300 000 \$; la réserve foncière ou l'achat de terrain dépassera ce montant.
2. Mettre hors service l'aréna Jean Marc Lalonde et identifier des occasions de la transformer en installation récréative intérieure sans glace, fournissant des occasions de s'adonner à une gamme d'activités sportives et récréatives.	Le coût variera en fonction de l'utilisation et de l'état de l'aréna.							
3. Conclure un partenariat avec les conseils scolaires locaux afin de partager le coût de la transformation de l'aréna Jean Marc Lalonde en installation récréative intérieure sans glace.	Coût du temps du personnel seulement.							
4. Effectuer l'entretien nécessaire dans les salles communautaires existantes afin d'améliorer leur attrait pour les réservations.	Les Services communautaires doivent identifier le coût estimé pour les travaux prioritaires. En cours							
5. Ne pas planifier des salles communautaires supplémentaires pendant la durée du plan.	En cours							
6. Tirer parti du partenariat réussi de la Cité avec le YMCA-YWCA de Clarence Rockland afin d'étendre la programmation aux salles communautaires rurales.	Coût du temps du personnel seulement – le coût des programmes devrait relever du YMCA-YWCA		En cours					
	OU							
7. Si un partenariat avec le YMCA-YWCA de Clarence Rockland n'est pas conclu, la Cité devrait évaluer de façon proactive des options en matière de programmes dans les salles communautaires rurales.	Estimation prudente de 20 000 \$ par an en fonction de l'élargissement de la programmation par un programmeur externe, et coût du temps du personnel existant pour assurer la coordination.							
8. Fournir aux comités de loisirs le droit de premier refus pour les réservations des salles communautaires de la Cité.	En cours							

Recommandation	2016 -2017	2018 -2019	2020 -2021	2022 -2023	2024 -2025	2026 -2027	2028 -2029	2030 -2031
Recommandations relatives aux installations récréatives extérieures								
9. et 11. Investir dans une installation à deux terrains de balle sur la durée du plan pour faciliter les matchs dans le cadre de ligues et de tournois. Cela pourrait être associé à des terrains de soccer de taille réglementaire (un avec dôme) pour répondre au nombre croissant d'inscriptions au soccer.				<p>Le coût variera en fonction du coût du terrain et de la configuration précise du projet. Deux terrains de balle peuvent coûter autour de 400 000 \$ à 600 000 \$, selon la conception et les infrastructures. Un terrain de soccer sous dôme peut coûter dans les alentours de 2 à 3 millions de dollars.</p>				
10. La Cité devrait constituer une réserve foncière proactive sur la durée du plan pour l'aménagement d'une installation à deux terrains de balle, pouvant être associés à des terrains de soccer de taille réglementaire.	<p>En cours : Le coût variera et correspond au coût de renonciation à a.) un investissement différent des fonds municipaux, et b.) à l'acceptation d'argent comptant au lieu de terrain acquis par l'entremise du processus de lotissement des développements.</p>							
12. Entretien des terrains de tennis existants conformément à des normes de jeu acceptables sur la durée du plan, conformément au plan de gestion des actifs de la Cité.	<p>En cours</p>							
	28 000 \$ pour les surfaces de l'aréna de Clarence Creek		36 000 \$ pour les surfaces du parc Simon					
13. Procéder à l'installation d'une aire de jeux d'eau à Bourget en 2016.	\$150,000							
14. Procéder à l'installation d'une aire de jeux d'eau à Clarence Creek à court terme.			\$150,000					
15. Surveiller l'usage communautaire et les souhaits énoncés pour des aires de jeux d'eau, avec l'option d'inclure une quatrième aire de jeux d'eau près de la fin de la durée du plan – pourrait faire partie du parc du groupe régional ou de l'aménagement riverain.							\$150,000	

Recommandation	2016 -2017	2018 -2019	2020 -2021	2022 -2023	2024 -2025	2026 -2027	2028 -2029	2030 -2031
Recommandations relatives aux installations récréatives extérieures								
16. Procéder à l'aménagement riverain prévu financé par les droits d'aménagement, toutefois mettre l'accent sur l'analyse des contraintes plutôt que sur la conception.	100 \$ conformément au budget d'immobilisations exist							
17. Axer l'aménagement riverain sur la zone riveraine de Rockland et les liens avec le centre urbain : Effectuer un exercice de planification secondaire afin d'examiner les problèmes de connectivité avec la zone riveraine en traversant la route de comté 17.		\$100,000	\$100,000					
18. L'aménagement de pistes cyclables devrait être fait par phases, et la première phase comportera des connexions dans le centre urbain. Les connexions rurales aux pistes cyclables urbaines devraient constituer la deuxième phase de l'aménagement.	En cours							
19. L'aménagement de pistes cyclables rurales devrait cibler le sentier existant dans les comtés unis.	En cours							
20. Procéder à l'investissement connexe dans les pistes et les réseaux cyclables, conformément à l'étude de base DC.	En cours : 245 000 \$							
21. Adopter un système de classification des parcs dans le cadre du processus du plan directeur.	Coût du temps du personnel.							
22. Adopter les cibles identifiées en matière de provisions pour les parcs pendant la durée du plan.	Coût du temps du personnel.							

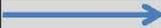
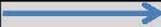
Recommandation	2016 -2017	2018 -2019	2020 -2021	2022 -2023	2024 -2025	2026 -2027	2028 -2029	2030 -2031
Recommandations relatives aux installations récréatives extérieures								
23. Identifier les options pour l'aménagement d'un parc communautaire urbain dans le développement du groupe régional.	\$200,000							
24. Procéder à l'installation d'une aire de jeux d'eau dans le parc Bernard Vaiquette.	\$150,000							
25. Surveiller les exigences pour un parc de quartier supplémentaire, si des subdivisions supplémentaires sont approuvées à l'extérieur des limites actuelles de la communauté.	En cours							
26. Entretenir le parc Cheney. Tenir compte de l'ajout d'infrastructures pour les enfants de moins de 10 ans; p. ex., aire de jeux d'eau ou planchodrome, à moyen terme.			\$150,000					
27. À l'heure actuelle, Clarence Creek est bien servie par des parcs. La Cité devrait surveiller l'aménagement du lotissement futur afin d'évaluer les exigences pour des parcs de quartier supplémentaires.	En cours							
28. Procéder à l'aménagement du parc Mountainview à Clarence Creek en tant que parc de quartier.	\$100,000							
29. Évaluer la faisabilité de la fourniture d'un planchodrome au parc Hammond pendant la durée du plan.	En cours : Affectation de 300 000 \$							
30. Maintenir la relation avec le conseil scolaire qui permet au public d'accéder au terrain de balle et au terrain de balle de Saint Pascal-Baylon et de les utiliser.	En cours							

Recommandation	2016 -2017	2018 -2019	2020 -2021	2022 -2023	2024 -2025	2026 -2027	2028 -2029	2030 -2031
Recommandations relatives aux installations récréatives extérieures								
31. Évaluer l'intérêt public pour des installations supplémentaires derrière le centre communautaire à Saint Pascal Baylon.	Le coût variera en fonction des infrastructures. Affectation de 50 000 \$							
32. Procéder au développement du concept de Morris Village et de l'aménagement du parc du groupe régional.	\$50,000							
33. Limiter les investissements dans le parc à chiens actuel, étant donné que le terrain fait l'objet d'un bail de courte durée. Toutefois, fournir les investissements nécessaires pour lui permettre de fonctionner comme parc à chiens pendant la période de location. Travailler avec le comité du parc à chiens afin d'identifier les modernisations requises.	Affectation de 50 000 \$							
34. Identifier un emplacement permanent pour le parc à chiens à court ou moyen terme.	Un terrain devrait être acquis par l'entremise du processus d'aménagement.							
35. Évaluer la demande pour un deuxième parc à chiens pendant la durée du plan.	Un terrain devrait être acquis par l'entremise du processus d'aménagement.							
36. Remplacer les structures de jeux qui ont atteint la fin de leur cycle de vie conformément au plan de gestion des actifs de la Cité.	En cours : Estimations actuelles : 2016-2018 224 000 \$ 2019-2022 : 182 000 \$ 2023+ : 492 000 \$							
37. Élaborer une politique en matière de parcs qui identifie une utilisation appropriée, les rôles et les responsabilités des autorités, les heures, les exigences en matière de signalisation, les délits et pénalités, etc.	\$10,000							
38. Planifier des structures de jeux appropriées pour les petits et les grands enfants dans tous les parcs de quartier.	En cours : Le coût dépend du nombre de parcs aménagés.							

Recommandation	2016 -2017	2018 -2019	2020 -2021	2022 -2023	2024 -2025	2026 -2027	2028 -2029	2030 -2031
Recommandations relatives aux installations récréatives extérieures								
39. Accorder la priorité à des structures de jeux accessibles en fauteuil roulant dans les nouvelles acquisitions	 <i>En cours : Le coût dépend du nombre d'acquisitions.</i>							
40. Travailler avec le Service de la planification pour réviser le texte du plan officiel afin d'inclure du texte qui permettra à la municipalité de négocier avec les développeurs afin qu'ils contribuent à l'entretien du cycle de vie des structures de jeux et fournissent un financement pour les infrastructures situées dans les parcs.	 <i>Coût du temps du personnel.</i>							
41. Adopter une politique de disposition des aires de parc qui identifie le processus par l'entremise duquel la Cité identifierait les aires de parc excédentaires et évaluerait la pertinence de leur disposition.	 <i>Coût du temps du personnel.</i>							

Recommandation	2016 -2017	2018 -2019	2020 -2021	2022 -2023	2024 -2025	2026 -2027	2028 -2029	2030 -2031
Recommandations relatives à la programmation								
42. Travailler avec les comités de loisirs ruraux pour identifier les priorités relatives à la programmation rurale dans chaque communauté.	<i>Coût du temps du personnel.</i>							
43. Mettre l'accent sur l'élargissement de la programmation à l'intention des résidents ruraux, en utilisant les salles communautaires comme points d'ancrage.	<i>Partenariat avec le YMCA-YWCA</i>							
44. Tirer parti du partenariat réussi de la Cité avec le YMCA afin d'étendre la programmation aux salles communautaires rurales.	<i>Si la Cité préfère la programmation directe, estimation de 20 000 \$ par an</i>							
45. Identifier des options permettant d'offrir des programmes dans les écoles rurales.	<i>Coût du temps du personnel.</i>							

Recommandation	2016 -2017	2018 -2019	2020 -2021	2022 -2023	2024 -2025	2026 -2027	2028 -2029	2030 -2031
Recommandations relatives aux partenariats								
46. Passer en revue les conventions d'utilisation mixte et les ententes de partenariat existantes lorsqu'elles doivent être renouvelées, afin de s'assurer qu'elles continuent à contribuer de façon positive au système récréatif de Clarence-Rockland.	<i>En cours – coût du temps du personnel.</i>							
47. Travailler avec les comités de loisirs locaux afin d'évaluer le potentiel d'étendre la programmation pour les aînés et les jeunes dans les salles communautaires des régions rurales.	<i>Coût du temps du personnel.</i>							
Recommandations fondées sur les événements								
48. Définir un ensemble « fondamental » d'événements que la municipalité est chargée de faciliter.	<i>Coût du temps du personnel.</i>							
49. Continuer de faciliter, de promouvoir et de faire évoluer les événements fondamentaux existants (p. ex., jour du Canada, défilé du Père Noël et festival de la rivière des Outaouais).	<i>En cours – coût du temps du personnel.</i>							
50. À l'extérieur des événements fondamentaux définis, la Cité devrait adopter un rôle de facilitateur, aidant les groupes communautaires qui souhaitent organiser des événements.	<i>En cours – coût du temps du personnel.</i>							

Recommandation	2016 -2017	2018 -2019	2020 -2021	2022 -2023	2024 -2025	2026 -2027	2028 -2029	2030 -2031
Recommandations : Frais et droits								
51. Revoir les frais d'utilisation régulièrement, selon la qualité des infrastructures.	<i>En cours : Coût du temps du personnel.</i>							
52. Travailler avec le YMCA-YWCA de la région de la capitale afin d'éliminer les obstacles financiers aux non-membres afin de leur permettre d'utiliser les piscines intérieures pendant le jour.	<i>En cours : Estimation de 10 000 \$ par an</i>							
Recommandations : Organisation interne								
53. Identifier des occasions de travailler avec le syndicat responsable des employés des Services communautaires afin de définir les titres, les rôles et les responsabilités.	 <i>Coût du temps du personnel.</i>							
54. Examiner des options en matière de logiciels de groupe de travail.	 <i>La Cité a fait l'acquisition d'une licence d'utilisation pour WorkTech – pas de coûts supplémentaires.</i>							
55. Faire évaluer le garage existant. Identifier la valeur du garage existant à des fins de disposition ou de réaffectation à une utilisation municipale différente. Identifier la possibilité de l'achat d'un terrain pour un nouveau garage ou d'un site sur les terrains municipaux existants.	 <i>Le coût variera considérablement en fonction des exigences en matière de terrain et de la conception de la nouvelle installation.</i>							
56. Identifier le rôle potentiel pour un travailleur à temps plein supplémentaire aux Services communautaires afin d'aider à la prestation des services récréatifs existants.	 <i>\$50,000</i>							
57. Étudier la faisabilité d'adopter le logiciel de réservation CLASS avec des capacités de réservation en ligne.	 <i>\$30,000</i>							

4.2 Établissement des priorités relatives aux recommandations du plan

Le présent plan directeur a identifié des recommandations en fonction d'une date appropriée. Cela fournit au conseil une certaine orientation stratégique quant à la priorité relative des recommandations. Toutefois, les décisions concernant là où la Cité effectuera des investissements et la date des investissements en question relèveront du conseil. Pour aider à établir les priorités des investissements dans les projets de parcs et loisirs pendant la durée du plan, nous avons fourni la matrice de décision suggérée suivante. Cela doit servir uniquement à des fins d'assistance, et le conseil peut choisir d'ajouter des catégories supplémentaires, d'en supprimer et de les pondérer comme bon leur semble.

Catégorie	Note			
	Bonne concordance 4	Concordance marginale 3	Mauvaise concordance 2	Aucune concordance 1
Concorde avec les priorités stratégiques du Conseil				
Besoin communautaire identifié par l'entremise des suivants : a.) Exercice de planification stratégique b.) Consultation communautaire				
Fonds déjà affectés par l'entremise du processus d'établissement de budgets.				
Le projet aura un effet positif sur des secteurs/services au-delà des Services communautaires.				

Aborde une lacune déjà reconnue dans les services.				
Améliore la répartition équitable de la programmation et des infrastructures récréatives entre les communautés.				
Ne duplique pas les programmes ou services voisins ou existants.				
Occasions de collaboration identifiées visant à réduire le fardeau financier et opérationnel.				
NOTE TOTALE				

5 Références

Ministère de la Culture et des Loisirs de l'Ontario : Guidelines for Developing Public Recreation Facility Standards (2004).

Statistique Canada – Enquête nationale auprès des ménages 2011 Numéro de catalogue 99-012-X2011032.

Cité de Clarence-Rockland, Statistiques du Service de la planification 2015.